

7	2018-37	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL
---	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Saint Herblain. Le compte de gestion pour le budget principal établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion 2017 budget principal est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2017 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du Maire ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- .approuver le compte de gestion 2017 pour le budget principal proposé par le receveur.

Jean-Michel Eon : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons commencer le marathon de l'approbation du compte de gestion -budget principal et budget annexe-, du compte administratif -budget principal et budget annexe-, de l'affectation des résultats -budget principal et budget annexe- et enfin du budget supplémentaire -budget principal et budget annexe-.

Concernant l'approbation du compte de gestion 2017, que ce soit pour le budget principal ou pour le budget annexe, le receveur en poste à Saint-Herblain qui gère nos recettes et nos dépenses nous envoie chaque année avant le 15 mars l'exécution des dépenses et des recettes, c'est une obligation de sa part,

Après vérification dans nos comptes, nous avons constaté qu'il y avait adéquation entre le compte de gestion établi par le receveur de Saint-Herblain et le compte administratif de notre commune.

Il vous est demandé d'approuver le compte de gestion 2017 pour le budget principal présenté par le receveur.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer aux voix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 27 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

8	2018-38	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Saint Herblain. Le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion 2017 budget annexe pompes funèbres est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2017 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du Maire ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte de gestion 2017 pour le budget annexe pompes funèbres proposé par le receveur.

Jean-Michel Eon : Comme pour le budget principal, nous avons constaté que les dépenses et les recettes enregistrées par le receveur en poste à Saint-Herblain étaient conformes à nos écritures.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer aux voix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 29 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

9	2018-39	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL
----------	----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées, et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques publiques menées par la collectivité.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

A mi-mandat électoral, le compte administratif 2017 s'inscrit dans une continuité d'action et de projets par rapport aux années précédentes, et traduit de manière renouvelée les engagements pris par la municipalité devant les Couéronnais. Le compte administratif répond ainsi parfaitement aux orientations municipales en matière de préservation du service public de proximité, dans toutes ses dimensions culturelles, sportives et sociales, et en matière de préparation de l'avenir de la ville, dans un contexte socio-démographique en pleine évolution.

A ce titre, l'exercice 2017 se caractérise par une politique d'investissement particulièrement forte. Le niveau sans précédent des dépenses d'équipements (plus de 6,5 millions d'euros) confirme l'ambition de la municipalité de répondre de manière volontariste à la nécessité d'adapter les services à la population, et de structurer le territoire d'équipements publics de qualité indispensables à la dynamique et au rayonnement de la ville.

Pour autant les équilibres budgétaires et financiers restent fragiles. Les contraintes extérieures sur les ressources, qui se sont renouvelées en 2017, et des taux de réalisation particulièrement proches des inscriptions initiales en dépenses, amènent à une nouvelle dégradation globale des indicateurs financiers. Celle-ci reste toutefois maîtrisée par une gestion rigoureuse et en responsabilité menée en collaboration avec l'ensemble des services municipaux, et par les choix opérés en matière de fiscalité locale.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2017 par politique publique traduit de manière concrète l'engagement de la ville auprès de l'ensemble de nos concitoyens mais aussi, plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence avec ceux de la municipalité.

Le conseil municipal est ainsi appelé à approuver le compte administratif, conformément aux modalités suivantes :

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	15 585 308,90 €	7 579 638,85 €	2 724 544,90 €
Dépenses	15 858 308,90 €	8 855 739,97 €	240 414,59 €
Résultat antérieur reporté		- 3 183 846,83 €	
Résultat de clôture 2017		- 4 459 947,95 €	2 484 130,31 €

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	28 083 395,65 €	23 173 877,84 €	
Dépenses	28 083 395,65 €	21 614 690,25 €	
Résultat antérieur reporté		5 357 956,65 €	
Résultat de clôture 2017		6 917 144,24 €	
Résultat		2 457 196,29 €	2 484 130,31 €

Le compte administratif 2017 budget principal est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2017 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget principal.

9-1	2018-39	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL
-----	---------	---

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Conseil municipal du 25 juin 2018

Rapport de présentation du Compte Administratif 2017

Rapporteur : Jean-Michel EON

Rapport de présentation du CA 2017

Compte Administratif 2017

Sommaire

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE.....	3
1. LES PRINCIPALES REALISATIONS BUDGETAIRES 2017	4
1.1 LA POLITIQUE EDUCATION/ JEUNESSE.....	4
1.2 LA POLITIQUE CULTURELLE	5
1.3 LA POLITIQUE SPORTIVE.....	5
1.4 LES POLITIQUES SOLIDARITES/INSERTION ET PETITE ENFANCE	6
1.5 LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS	6
1.6 UN SOUTIEN RENFORCE AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	6
1.7 LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE.....	7
1.8 LA GESTION DES MOYENS INTERNES.....	7
2. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017	10
2.1 EVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS.....	10
2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12
2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations par politique publique pour l'année 2017, ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

1. Les principales réalisations budgétaires 2017

A mi-mandat électoral, le compte administratif 2017 s'inscrit dans une continuité d'action et de projets par rapport aux années précédentes, et traduit de manière renouvelée les engagements pris par la municipalité devant les Couëronnais. Le compte administratif répond ainsi parfaitement aux orientations municipales en matière de préservation du service public de proximité, dans toutes ses dimensions culturelles, sportives et sociales, et avec une volonté de préparer l'avenir de la ville, dans un contexte socio-démographique en pleine évolution.

A ce titre, l'exercice 2017 se caractérise par une politique d'investissement particulièrement forte. Le niveau sans précédent des dépenses d'équipements (plus de 6,5 millions d'Euros) conforte l'ambition de la municipalité de répondre de manière volontariste à la nécessité d'adapter les services à la population, et de structurer le territoire d'équipements publics de qualité indispensables à la dynamique et au rayonnement de la Ville.

Pour autant les équilibres budgétaires et financiers restent fragiles. Les contraintes extérieures sur les ressources, qui se sont renouvelées en 2017, et des taux de réalisation particulièrement proches des inscriptions initiales en dépenses, amènent à une nouvelle dégradation globale des indicateurs financiers. Celle-ci reste toutefois maîtrisée par une gestion rigoureuse et en responsabilité menée en collaboration avec l'ensemble des services municipaux, et par les choix opérés en matière de fiscalité locale.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2017 par politique publique traduit de manière concrète l'engagement de la ville auprès de l'ensemble de nos concitoyens mais aussi, plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence avec ceux de la municipalité.

1.1 La politique éducation/jeunesse

Les moyens financiers conséquents réalisés traduisent, une année de plus, la priorité donnée par la municipalité à la politique éducation/jeunesse en cohérence avec les enjeux de qualité d'accueil, de bien-être des enfants et de réussite éducative.

S'agissant du fonctionnement des écoles, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, les réalisations constatées en fonctionnement s'élèvent à **6 195 695 €**, comprenant les fournitures et prestations de services requises, les dépenses de fluides et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration, ainsi que les autres contributions obligatoires. Ce montant représente plus de **30%** des dépenses globales de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement constatées s'établissent en détail comme suit :

- Soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animations et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC) : 200 556 €
- Ateliers éducatifs et accueils périscolaires : 139 261,35 €
- ALSH du mercredi après-midi : 17 094,18 €

Ces activités ont été encadrées par près de 120 agents pour un coût de personnel s'élevant à **3 648 591 €**

S'agissant de la restauration collective, le compte administratif fait ressortir un montant de **1 746 671 €**, dont 1 134 765 € de dépenses de personnel, 57 842 € de fluides, et 554 063 € de fournitures et prestations de services, intégrant le contrat de restauration avec la société Restoria pour un montant de 414 476 €.

Les autres contributions obligatoires dues au titre de la politique éducation s'élèvent à **268 207 €** et se déclinent comme suit : 246 663 € de participation de la Ville au fonctionnement de l'école privée Saint-Symphorien, et 21 544 € au titre des charges de fonctionnement des enfants couëronnais scolarisés hors commune.

Les activités proposées par le service enfance jeunesse ont mobilisé des crédits à hauteur de **134 069 €** (fonctionnement et investissement), dont 108 130 € de dépenses de personnel.

Rapport de présentation du CA 2017

4

Compte Administratif 2017

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Les recettes liées aux services proposés se sont élevées à **2 275 673 €** et se décomposent de la manière suivante :

- **1 236 870 €** de participation des familles aux services scolaires, périscolaires et de restauration
- **8 384 €** de participation familles aux autres activités proposées par le service enfance/jeunesse
- **386 298 €** de participation de la CAF au titre de la PSO (prestation de service ordinaire)
- **525 818 €** au titre du contrat enfance/jeunesse.
- **102 917 €** de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires, et autres aides accessoires)
- **15 386 €** de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron.

En matière d'investissement, **plus de 72%** des dépenses d'équipements ont été consacrées à la politique éducation/jeunesse.

Le début des travaux de construction du nouveau groupe scolaire Jean Zay, accueil périscolaire et ALSH dans la ZAC ouest centre-ville, dont la livraison est envisagée pour la rentrée scolaire 2018 constitue évidemment la part majoritaire : **4 455 060 €** de crédits de paiement au titre de l'exercice 2017, soit environ 55% du montant total de l'opération.

Pour le reste, c'est un crédit de **249 305 €** qui a été mobilisé dans le cadre du programme d'amélioration et de sécurisation des équipements existants, comprenant les travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti scolaire (sécurisation/clôture école Paul Bert, toiture école Louise Michel, périscolaire école Léon Blum,...) ainsi que du renouvellement des matériels, mobiliers scolaires, périscolaires, et de restauration, ainsi que des aires de jeux dans les écoles.

Enfin, les subventions versées par la commune aux principaux partenaires associatifs, qui œuvrent, dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre de la politique enfance/jeunesse, se sont élevées comme suit :

- Amicale laïque Couëron centre : 234 894 € au titre de l'ALSH
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : 178 890 €
- Centre socio-culturel Henri Normand : 166 246 €.

1.2 La politique culturelle

La dynamique culturelle de la ville œuvre pour un mieux vivre ensemble et contribue à son rayonnement au cœur du territoire métropolitain. Les moyens financiers consacrés à cette politique ont permis de mettre en œuvre les orientations municipales en matière d'ouverture et de diversité culturelle, ainsi que de redécouverte de notre territoire, et de valorisation du patrimoine culturel de la ville :

Le compte administratif fait part d'un montant de **1 625 469 €** (fonctionnement et investissement), intégrant les différents projets et actions culturelles réalisées, dépenses de personnel et de fluides dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux initiatives locales culturelles, soit **8%** des dépenses de fonctionnement, et **1%** des dépenses d'investissement.

Ils se déclinent principalement de la manière suivante :

- **Action culturelle transversale**, intégrant notamment le dispositif d'éducation culturelle et artistique touchant l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation : **314 003 €**, auxquels il convient d'ajouter **184 210 €** de subventions aux associations culturelles, en particulier l'école de musique.
- **Lecture publique** (renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique, personnel, fluides,...) : **699 213 €**
- **Spectacle vivant** (saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnie en résidence, personnel, ...) : **257 191 €**
- **Patrimoine culturel** : **168 870 €**

1.3 La politique sportive

Depuis le début du mandat, la municipalité s'est attachée à accompagner la dynamique sportive forte de son territoire par un soutien renouvelé aux partenaires associatifs, et par une politique d'équipement structurante qui répond à l'évolution des pratiques sportives.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

En 2017, c'est un montant de **2 261 035 €** (fonctionnement et investissement) qui est constaté au compte administratif au titre de la politique sportive, soit **8%** des dépenses de fonctionnement, et **8%** des dépenses d'équipement.

- Fonctionnement de la piscine municipale : fournitures et prestations de services requis, fluides et dépenses de personnel : **585 673 €**
- Fonctionnement des autres installations sportives (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides et dépenses de personnel : **1 021 918 €**
- Subventions aux associations sportives : **117 764 €**
- Solde des travaux de construction d'un plateau athlétique sur le complexe Paul Langevin : **362 446 €**
- Solde des travaux de réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin : **79 179 €**
- Travaux de réfection, de sécurisation, de maintenance et de renouvellement des structures, équipements, et matériels sportifs (investissement) : **94 055 €**

1.4 Les politiques solidarités/insertion et petite enfance

Les résultats du compte administratif 2017 du CCAS, approuvé en avril dernier, confortent la volonté du CCAS de trouver un équilibre entre une politique d'action sociale et petite enfance volontariste et adaptée aux évolutions démographiques et sociales de la commune, et la nécessité de préserver une santé financière propre indispensable à la poursuite des actions et projets portés par le CCAS.

L'équilibre des comptes du CCAS est majoritairement assuré par la contribution du budget de la ville au fonctionnement du CCAS.

En 2017, cette subvention s'est élevée à **1 492 000 €**, soit 65,66% des recettes totales du CCAS.

La dynamique des autres recettes propres au CCAS (prestations de services, CAF, remboursements sur rémunération du personnel), ainsi que la maîtrise de ses dépenses courantes ont nécessité de mobiliser la subvention de la ville à hauteur de **95,03%** du montant inscrit, ce qui conforte le soutien important et renouvelé de la municipalité à la mise en œuvre de sa politique d'action sociale et de solidarité en faveur des populations les plus vulnérables.

1.5 La politique de relation aux usagers

Depuis plusieurs années, la ville fait de l'accès facilité au service public un axe important de développement, et ceci qu'il s'inscrive dans le cadre du développement des usages numériques, ou de l'accueil physique dans les services municipaux.

L'année 2017 a vu se finaliser l'opération de réhabilitation du bâtiment La Fonderie, quai Jean-Pierre Fougerat, qui permet désormais aux usagers de bénéficier d'un accueil facilité et modernisé des services éducation jeunesse et sport sur l'espace de la Tour à Plomb. Les crédits de paiement constatés au compte administratif 2017 s'élèvent à 523 754 € (soit environ 45% du coût global de l'opération), ce qui représente 8% des dépenses d'équipement totales.

S'agissant des services numériques (site internet, démarches en lignes, mise à disposition de postes publics) les crédits réalisés s'élèvent à hauteur de 18 332 €.

1.6 Un soutien renforcé aux acteurs de la vie locale

Le compte administratif 2017 fait ressortir un soutien financier et logistique fort et renouvelé de la municipalité aux associations locales, dont le dynamisme contribue activement au lien social et à l'attractivité de la commune.

C'est ainsi 117 structures qui ont bénéficié de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles pour un montant de 1 079 407 € en 2017.

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

1.7 La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie poursuit plusieurs objectifs stratégiques, qui tendent à favoriser un cadre de vie et des espaces publics urbains harmonieux et attractifs, mais aussi le renouvellement de la ville sur elle-même par l'aménagement et la revitalisation des centres bourg et Chabossière.

Le rôle de Nantes Métropole est déterminant dans ces évolutions. L'arrêt du projet de plan local d'urbanisme (PLUm) en avril dernier est une étape importante dans l'élaboration de ce document de planification urbaine qui a pour objet de définir et organiser l'aménagement et le développement du territoire métropolitain pour les 15 prochaines années.

S'agissant des moyens humains, actions et contributions municipales constatées au titre de la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie, le compte administratif 2017 relate les montants suivants :

- Espaces verts et naturels : **1 255 117 €** en fonctionnement, dont 1 025 341 € de dépenses de personnel, et **136 233 €** en investissement (dont la réalisation de l'aire de jeux au parc Joseph Bricaud).
- Aménagement urbain et action foncière : **702 162 €**, dont 205 000 € d'acquisition foncière, 98 494 € de charges générales, et 398 667 € de dépenses de personnel.

1.8 La gestion des moyens internes

La mise en œuvre des politiques publiques ci-dessous s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont de piloter l'affectation et l'évolution des ressources, de définir et mettre en œuvre les procédures et outils requis, d'accompagner les services dans le pilotage de leurs ressources, et de développer une culture commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, le contrôle de gestion, les ressources humaines, le système d'information, les moyens généraux, le patrimoine bâti et l'entretien ménager, pour une masse salariale globale de **2 519 785 €**.

La mise en œuvre des politiques publiques s'appuie également sur un patrimoine, que la ville a continué, en 2017, d'entretenir et de moderniser, au regard des enjeux de sécurité, d'accessibilité, de maîtrise de l'énergie et de réponse aux besoins opérationnels des services.

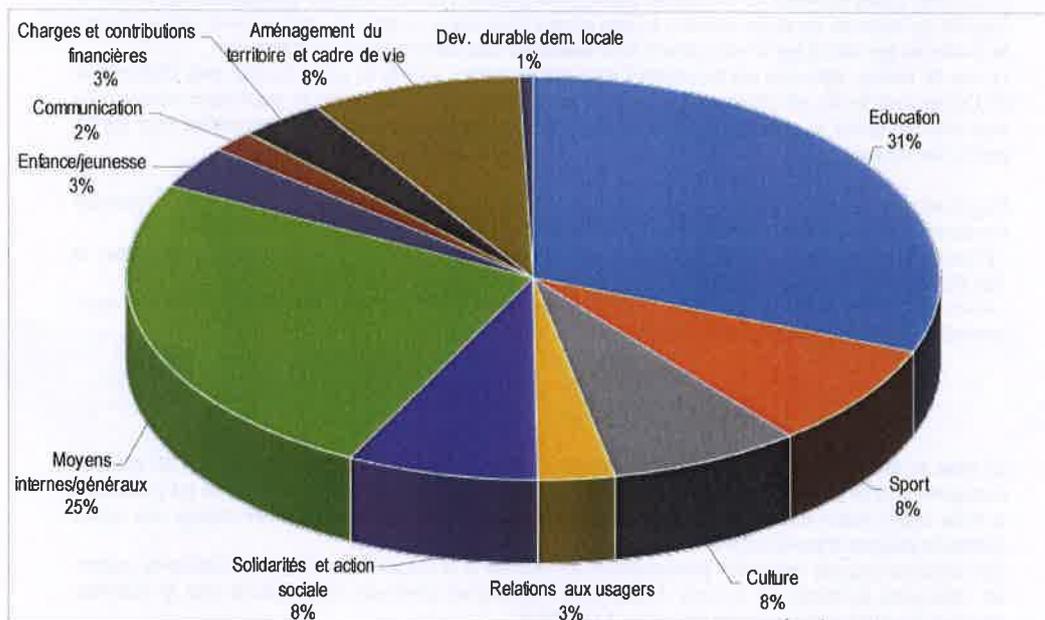
En cela, le compte administratif 2017 fait ressortir les montants suivants :

- Mise en œuvre et maintien d'une infrastructure informatique performante et durable, et développement des usages numériques internes : **215 539 €** en investissement et **291 436 €** en fonctionnement (hors charges de personnel)
- Rénovation, entretien et maintenance des bâtiments communaux (hors charges de personnel et hors projets déclinés par politique publique cités ci-dessus) : **527 201 €** en fonctionnement et **116 428 €** en investissement.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron - Service Finances / Commande Publique

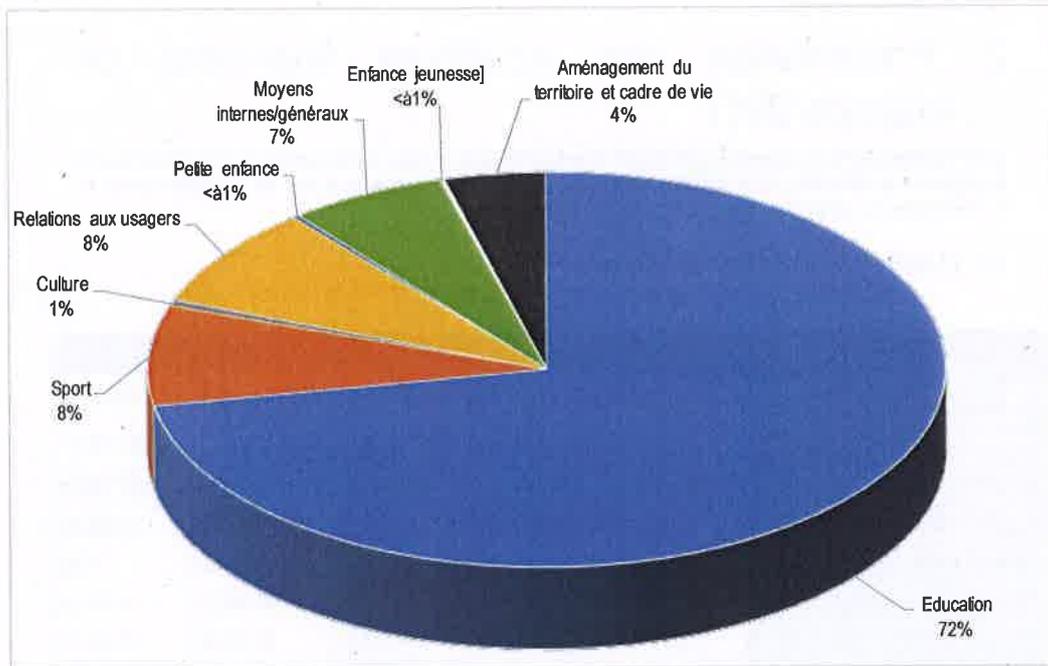
Graphique 1 : Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Graphique 2 : Déclinaison des dépenses d'équipement par politiques publiques

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couéron - Service Finances / Commande Publique



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

2. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2017

Cette deuxième partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

2.1 Evolution des équilibres financiers

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes courantes de fonctionnement	21 956 994,73	22 121 557,76	22 740 240,98	22 440 777,11	22 940 406,42
Dépenses courantes de fonctionnement	18 464 107,53	19 241 061,30	19 319 730,41	19 666 539,57	20 503 278,91
Épargne de gestion courante	3 492 887,20	2 880 496,46	3 420 510,57	2 774 237,54	2 437 125,51
Charges financières	391 884,74	375 746,56	364 643,49	315 149,71	284 866,98
Produits financiers	21 334,34	10 431,24	0,00	23 410,38	0,00
Charges exceptionnelles	19 311,46	43 454,95	38 474,80	81 349,72	24 767,24
Produits exceptionnels	35 693,07	98 562,82	51 143,93	97 373,90	175 403,10
Épargne brute	3 138 718,41	2 570 289,01	3 068 536,21	2 498 522,39	2 302 896,39
Capital de la dette	869 002,79	688 505,95	705 523,38	715 150,82	743 448,01
Épargne nette	2 269 715,62	1 881 783,06	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38
Remb capital dette transférée	240 625,19	230 194,35	0,00	0,00	0,00
Épargne nette corrigée	2 510 340,81	2 111 977,41	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38
Capital restant du	9 000 172,86	8 311 666,91	7 654 219,75	6 939 068,93	8 930 706,47
Capacité de désendettement (en années)	2,87	3,23	2,49	2,78	3,88
Taux d'épargne brute	14,26%	11,56%	13,46%	11,07%	9,96%

L'**épargne de gestion courante** est la plus à même de qualifier la situation financière de la commune. En effet, elle est le résultat de l'activité quotidienne des services municipaux, sans prise en compte des dépenses et recettes exceptionnelles et financières.

Malgré la reprise relative de la croissance des recettes entre 2016 et 2017 (+2,23%, très principalement en raison de l'augmentation des taux de fiscalité locale), la forte progression des dépenses courantes de fonctionnement (+4,25%), engendre une nouvelle dégradation de l'épargne de gestion par rapport à l'exercice 2016 (-12,15%). Avec un montant de 2 437 125,51 €, elle atteint ainsi son niveau le plus bas depuis 10 ans.

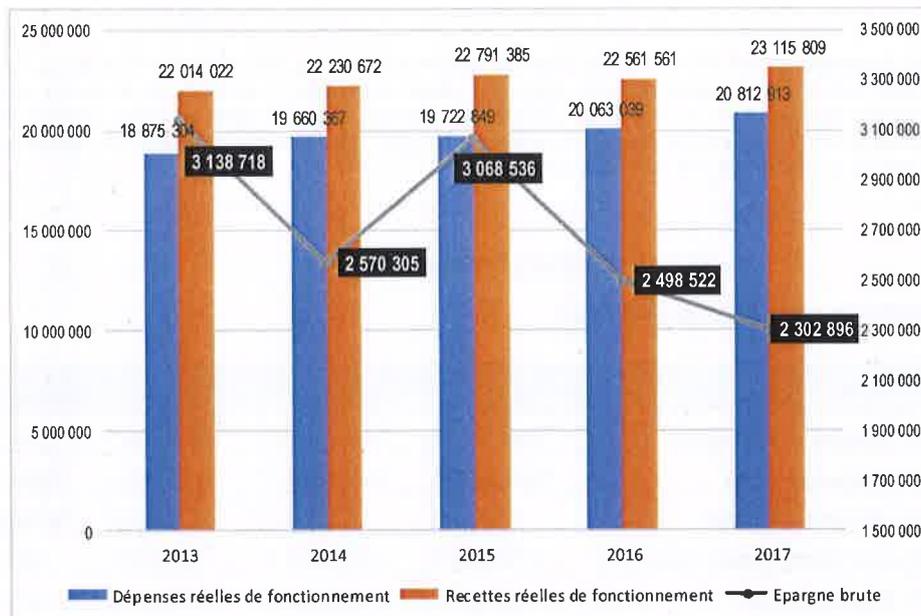
La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'**épargne brute** (graphique n°1 ci-dessous). Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est égal à **9,96%**. Ce ratio descend pour la première fois sous la barre des 10%, et est donc à mettre particulièrement sous surveillance pour les années à venir.

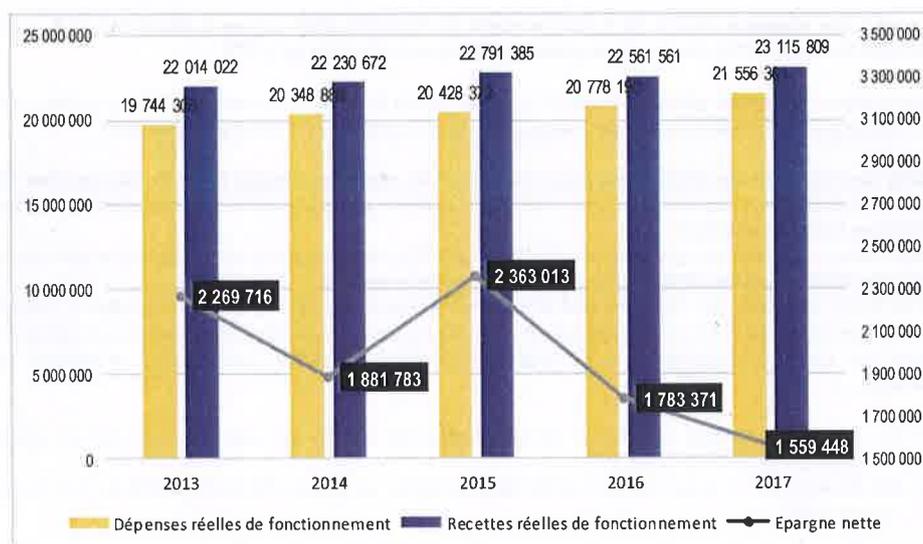
VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2018

Ville de Couéron - Service Finances / Commande Publique

Graphique 3 : évolution de l'épargne brute



Graphique 4 : évolution de l'épargne nette (hors opération de remboursement anticipé de la dette)



L'exercice 2017 se traduit par un nouvel « effet ciseau » (progression des recettes inférieure à la progression des dépenses), et par conséquent, par une dégradation généralisée des ratios d'analyse financière. La collectivité n'est pas mise, à ce stade, en difficulté financière, mais elle doit impérativement s'inscrire dans une démarche de restauration des épargnes, dont la tendance à la baisse n'est pas financièrement soutenable à moyen terme.

Rapport de présentation du CA 2017

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

2.2 La section de fonctionnement

Les comparaisons 2016/2017 explicitées ci-dessous doivent être étudiées avec beaucoup de prudence. Le compte administratif ne représente qu'une image des comptes arrêtés au 31 décembre qui se fige sur des périmètres de dépenses et de recettes non constants, dans certains cas, d'une année sur l'autre. Les taux de croissance annuels moyens par chapitre sur la période 2013-2017 sont ainsi plus révélateurs des tendances d'évolution qui caractérisent les comptes de la ville.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2016	2017	Différence	Variation
011 - charges à caractère général	3 880 166,70 €	4 129 132,74 €	248 966,04 €	6,42%
012 - charges de personnel	12 630 846,60 €	13 098 185,02 €	467 338,42 €	3,70%
014 - atténuations de produits	56 943,00 €	237 108,14 €	180 165,14 €	316,40%
65 - autres charges de gestion courante	3 098 583,27 €	3 038 853,01 €	-59 730,26 €	-1,93%
66 - charges financières	315 149,71 €	284 866,98 €	-30 282,73 €	-9,61%
67 - charges exceptionnelles	81 349,72 €	24 767,24 €	-56 582,48 €	-69,55%
TOTAL	20 063 039,00 €	20 812 913,13 €	749 874,13 €	3,74%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 20 812 913,13 € contre 20 063 039,00 € en 2016, soit une augmentation relativement soutenue de 3,74 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011), qui regroupent les charges courantes de fonctionnement, sont en forte progression (+6,42%), après avoir connu une tendance globalement à la baisse depuis 2014.

Cette progression résulte principalement d'un phénomène de décalage/rattrapage temporel des dépenses de fluides, dont la seule progression en 2017 (+161 098 €) explique pour plus de 2/3 la hausse constatée sur les dépenses totales de ce chapitre.

Hors fluides, la progression reste globalement modérée (+2,70%) même si celle-ci est en progression par rapport aux trois dernières années, dans un contexte de budget toutefois resserré.

C'est le cas notamment des dépenses liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (+5,5%, en cohérence avec une fréquentation en forte hausse des services proposés), ou encore de dépenses liées aux systèmes d'information et de téléphonie (+8,6%, maintenance contractuelles, prestations de services,...).

A titre indicatif, les charges à caractère général représentent **19,84%** des dépenses, une part en légère augmentation par rapport à 2015 (19,34%).

Le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est parallèlement en nette amélioration (**93,56%** en 2017 contre 86,19% en 2016).

Évolution des charges à caractère général sur la période 2013-2017 :

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Taux de croissance annuel moyen 2013-2017
4 095 542,52 €	4 058 997,48 €	3 872 212,90 €	3 880 166,70	4 129 132,74	0,20%

Rapport de présentation du CA 2017

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent un montant de 13 098 185,02 € en 2017 contre 12 630 846,60 € en 2016.

Le taux de réalisation final (99,33%) et l'importance de ce poste de dépenses dans le budget global (62,93%, part quasi identique à 2016) requièrent plus que jamais une analyse et un pilotage particulièrement fins au regard des objectifs de maîtrise de la masse salariale sur les années à venir.

L'exercice 2017 se caractérise par une progression soutenue des charges de personnel (+3,70%) qui s'explique par les éléments suivants :

- 1) Les revalorisations salariales et avancements de carrières des agents pour un impact de +252 000 €. Ces revalorisations sont la traduction de la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), opérant un reclassement indiciaire pour l'ensemble des agents titulaires au 1^{er} janvier 2017, de l'augmentation du point d'indice revalorisé de +0,6% en juillet 2016, puis de +0,6% en février 2017, ainsi que de la promotion sociale des agents de la ville (43 avancements de grade et 123 avancements d'échelon en 2017).
 - 2) La mise en œuvre des tickets restaurants, pour un coût de 188 000 €, s'agissant de la part patronale acquittée par la collectivité.
 - 3) Une évolution relativement faible des effectifs pour un surcoût de 40 000 €. La légère hausse d'effectifs (+1,1 ETP en moyenne sur 2017) n'est due qu'aux contrats et heures complémentaires (renfort ou remplacement), les effectifs permanents étant stabilisés par rapport à 2016, et représentant 299,8 ETP.
- Ces éléments sont partiellement compensés par un maintien à un niveau élevé des atténuations de charges (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire), dont le montant, en recette, s'établit à 317 044,53 €.
- A noter également la baisse de la cotisation de l'assurance du risque statutaire (-33 599 €), dont le montant est toutefois fortement reparti à la hausse en 2018 (environ 95 000 € en 2018).

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2013-2017 :

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Taux de croissance annuel moyen 2013-2017
11 154 533,88 €	11 900 716,58 €	12 256 500,85 €	12 630 846,60 €	13 098 182,02	4,10%

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont en forte augmentation (237 108,14 € en 2017, contre 56 943 € en 2016), en raison de l'augmentation de la contribution obligatoire au FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal, +20 593 €) et du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (159 572 €) qui est une conséquence collatérale de la sortie de la DSU qui permettait jusqu'alors d'être exonéré de cette participation pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont d'un montant de 3 038 853,01 € en 2017 contre 3 098 583,27 € en 2016, soit une nouvelle baisse de 1,93%, après la baisse déjà constatée en 2015 de 2,14%.

Les subventions aux associations sont globalement stabilisées, et s'établissent à 1 060 110 €. Si l'on neutralise la subvention versée en 2016 dans le cadre du projet Zorgh'eau, le compte administratif constate une légère progression de 2% du montant global des subventions par rapport à 2016, due notamment à une progression mécanique de la subvention versée à l'amicale laïque (+25 173 €), conformément à la convention de partenariat conclue avec cette association organisant les centres de loisirs sans hébergement.

Par ailleurs, comme il est mentionné dans la première partie du rapport, la subvention d'équilibre au CCAS s'élevé quant à elle à 1 492 000 €, soit une légère baisse de 8 000 € (-0,5%) par rapport à 2016.

Les autres charges de gestion courante correspondent enfin à la contribution au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (246 663 €), ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (186 121 €).

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 94,76%. Les charges de gestion courante représentent 14,60% des dépenses globales de fonctionnement.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2013-2017 :

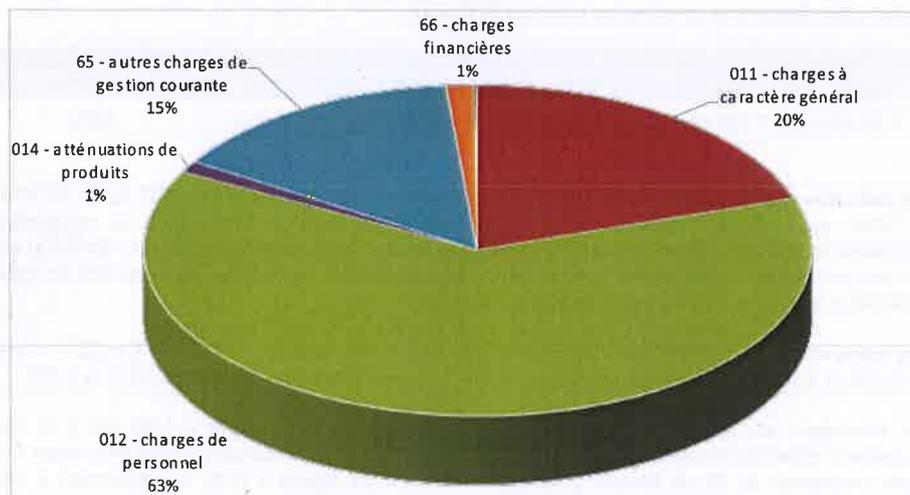
CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Taux de croissance annuel moyen 2012-2016
3 203 824,13 €	3 257 407,24 €	3 166 333,66 €	3 098 583,27 €	3 038 853,01	-1,31%

Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts contractés par la Ville. La baisse de 9,61% s'explique par le vieillissement de la dette (pas de nouvel emprunt avec intérêts entre 2011 et fin 2017), qui, à amortissement constant, se traduit par une diminution des intérêts et par une augmentation du remboursement du capital emprunté.

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 97,56%, et les charges financières représentent 1,37% des dépenses globales de fonctionnement, ce qui est marginal.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) apparaissent en diminution importante par rapport à 2016 (- 56 582,48 €). En réalité, cette diminution n'est due qu'à l'approbation, en 2016, du protocole transactionnel avec le lycée Audubon relatif à la régularisation de la participation à l'utilisation des équipements sportifs à hauteur de 50 000 € (annulation d'un titre sur exercice précédent, intégralement compensé en recettes exceptionnelles). Les charges exceptionnelles ne s'élèvent qu'à 24 767,24 €, dont 19 297 € de subventions exceptionnelles aux associations, ce qui reste particulièrement faible.

Graphique 5 : répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les parts 2017 des chapitres budgétaires dans le budget global sont relativement proches de celles constatées aux comptes administratifs 2015 et 2016. La part que représentent les charges de personnel se stabilise à 63%, alors qu'elle avait connu une forte croissance les années précédentes, et ceci en raison de la progression 2017 des charges à caractère général.

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron - Service Finances / Commande Publique

2.2.2 Les recettes

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	2016	2017	Différence	Variation
013 - atténuation de charges	303 502,80 €	317 044,53 €	13 541,73 €	4,46%
70 - produits des services et du domaine	1 363 118,15 €	1 434 610,17 €	71 492,02 €	5,24%
73 - impôts et taxes	16 040 848,44 €	16 759 588,87 €	718 740,43 €	4,48%
74 - dotations, subventions et participations	4 513 314,20 €	4 196 239,74 €	-317 074,46 €	-7,03%
75 - autres produits de gestion courante	219 993,52 €	232 923,11 €	12 929,59 €	5,88%
76 - produits financiers	23 410,38 €	0,00 €	-23 410,38 €	-100,00%
77 - produits exceptionnels	97 373,90 €	175 403,10 €	78 029,20 €	80,13%
TOTAL	22 561 561,39 €	23 115 809,52 €	554 248,13 €	2,46%

Le montant total des recettes réelles de l'exercice 2017 est de 23 115 809,52 € contre 22 561 561,39 € en 2016, soit une augmentation de 554 248,13 € (+2,46%). Alors même qu'en 2016, la ville constatait pour la première fois une diminution de ses recettes d'un exercice à un autre, l'exercice 2017 fait part d'une certaine dynamique, largement influencée toutefois par la progression fiscale issue de l'augmentation des taux début 2017.

Les atténuations de charges (chapitre 013) comprennent les remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement de l'assurance du risque statutaire). Comme depuis maintenant quatre ans, leur montant 2017 se maintient à un niveau relativement élevé (317 044,53 €), à mettre en lien avec les indicateurs d'absentéisme.

Ce chapitre budgétaire représente 1,37% dans les recettes de fonctionnement globales.

Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) regroupent l'ensemble des recettes perçues en contrepartie d'un service rendu à la population (restauration, périscolaire, activités sportives et de loisirs, jeunesse, spectacle vivant,...).

Comme les années passées, ces recettes sont largement dynamisées par les produits liés aux activités périscolaires et de restauration, qui continuent leur progression importante en raison de la hausse de la fréquentation, de l'augmentation du quotient moyen des familles recourant aux services, et de l'augmentation du prix plafond lié au taux d'effort.

Cette donnée est d'autant plus importante que les recettes péri-éducatives et de restauration représentent 87,3% des recettes de ce chapitre budgétaire, qui se décompose par ailleurs de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration collective : **900 119,06 €** (+1,42%)
- Les produits liés à l'activité péri-éducatif : **336 143,39 €** (+12,04%)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 709,90 €**
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **31 970 €**
- Les produits liés à la valorisation de la mise à disposition de personnel (COS local, associations sportives, budget annexe pompes funèbres) : **38 738,08 €**
- Les produits liés au spectacle vivant : **12 214 €**

Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre budgétaire est de **101,31%**. Les produits des services et du domaine représentent 6,21% des recettes globales de fonctionnement, une part en légère progression par rapport à 2016 (6,04%).

Les impôts et taxes (chapitre 73) regroupent l'ensemble des impôts perçus par la commune et les compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. Le montant comptabilisé sur ce chapitre est de **16 759 588,87 €** en 2017 contre 16 040 848,44 € en 2016 soit une augmentation modeste de **4,48%**.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

L'exercice 2017 est caractérisé par une dynamique fiscale **en forte hausse** par rapport aux années précédentes (+674 717€), très principalement en raison de l'**augmentation des taux de fiscalité locale** décidée en janvier 2017.

La seule augmentation des taux de fiscalité (globalement +4%) a généré un produit fiscal complémentaire de **+427 437€**, soit 63% de l'augmentation, le reste (37%) étant dû à l'augmentation des bases fiscales pour un produit de l'ordre de **+247 280 €**.

S'agissant des bases fiscales, la dynamique est à considérer **comme modérée**, même si celle-ci est en reprise par rapport à l'année passée :

+2,07% sur la taxe d'habitation (contre +0,17% entre 2015/2016), dont 0,4% de revalorisation cadastrale légale.

+2,83% sur la taxe foncière (contre +2,69% entre 2015/2016), dont 0,4% de revalorisation cadastrale légale

La ville continue d'être impactée par la mesure (loi de finances pour 2016) de **rétablissement de l'exonération de taxe d'habitation** pour les contribuables à revenus modestes de plus de 60 ans, ou veufs et veuves sans condition d'âge, qui bénéficient de la demi-part fiscale supplémentaire prise en compte pour le calcul de leur revenu fiscal de référence. Les contribuables ré-entreront progressivement dans l'imposition sur une période lissée de 5 ans.

A noter également, que le coefficient de revalorisation cadastrale légale (loi de finances annuelle), s'est établi à +0,4% en 2017, contre +1% en 2016.

BASES		Bases 2016	Bases 2017	Evolution
	Taxe d'habitation	26 465 838 €	27 015 936 €	+2,07%
	Foncier bâti	21 470 671 €	22 079 483 €	+2,83%
	Foncier non bâti	240 694 €	237 350 €	-1,38%

TAUX		Taux 2016	Taux 2017	Evolution
	Taxe d'habitation	20,61%	21,43%	+3,98%
	Foncier bâti	22,41%	23,31%	+4,02%
	Foncier non bâti	75,67%	78,70%	+4,00%

PRODUITS		Produits 2016	Produits 2017	Evolution
	Taxe d'habitation	5 454 609 €	5 789 515 €	+6,13%
	Foncier bâti	4 811 577 €	5 146 727 €	+6,97%
	Foncier non bâti	182 133 €	186 794 €	3,47%
	Totaux	10 448 319 €	11 123 036 €	+6,46%

EFFETS 2017		Effet bases	Effet taux	Somme
	Taxe d'habitation	113 375 €	221 531 €	334 906 €
	Foncier bâti	136 435 €	198 715 €	335 150 €
	Foncier non bâti	- 2 530 €	7 191 €	4 661 €
	Totaux	247 280 €	427 437 €	674 717 €

Les autres taxes ont fait l'objet de réalisations à hauteur de **1 532 660,76 €**. Elles comportent notamment :

- **Les droits de mutation : 832 927,93 €**. Le montant 2017 est en forte hausse (+65 194,99 €, soit **+8,49%**), et ceci pour la quatrième année consécutive. Cela traduit le maintien à un niveau relativement élevé des transactions immobilières sur Couëron, qui augmentent en nombre, mais également en montant moyen.
- **La taxe sur l'électricité : 376 665,97 €**. L'augmentation de cette taxe, qui s'élève à **+17 076,51 €** (+4,75%) par rapport à 2016, s'explique par la seule augmentation du volume d'électricité distribué par les opérateurs sur le territoire communal, dans la mesure où le coefficient multiplicateur qui lui est appliqué reste inchangé depuis le 1^{er} janvier 2016.
- **La taxe sur les déchets : 110 968,99 €**. Cette recette est assise sur le tonnage de déchets déclaré par l'usine Arc en Ciel. Son montant est en légère augmentation par rapport à 2016 (+2 404,33 €, soit **+2,21%**).
- **La taxe sur la publicité extérieure : 89 848 €**. Pour la troisième année consécutive, cette taxe est en diminution (-1 485,91 €, soit -1,63%) et ceci malgré la réactualisation annuelle des tarifs (+0,2% en

Rapport de présentation du CA 2017

16

Compte Administratif 2017

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

2017). Cette diminution est donc bien due à une diminution du volume et de la surface d'enseignes publicitaires taxées pour les entrepreneurs concernés.

- La taxe sur les pylônes électriques : 71 858 €. Ce montant est en légère augmentation (+ 1 984€, soit +2,84%) par rapport à 2016.

Les reversements de Nantes Métropole

Les participations de Nantes Métropole se traduisent par deux dispositifs dont les modalités ont été définies dans le cadre du pacte financier métropolitain approuvé en décembre 2014 :

- **L'attribution de compensation (AC) : 3 147 356,11 €**. Le montant est contractuellement figé, il est ainsi strictement identique au montant 2016, seul un nouveau transfert de compétences/charges étant susceptible de modifier ce montant.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 956 536 €**. Ce montant est recalculé chaque année au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole. Compte tenu de ces éléments, la DSC est en baisse de 25 827 €, soit une diminution de 2,63% par rapport à 2016.

Au final, le taux de réalisation du budget pour ce chapitre (impôts et taxes) est de **101,94%**. Ce chapitre représente **72,50%** des recettes globales de fonctionnement.

Les dotations et participations (chapitre 74) regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO).

Elles s'élèvent à **4 196 239,74 € en 2017** contre 4 513 314,20 € en 2016, soit une baisse de **-7,03%**.

L'exercice 2017 est caractérisé par la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat, dans une moindre mesure toutefois que les années 2015 et 2016. Pour 2017, c'est une baisse de -292 535 € qui est constatée, et qui vient se cumuler avec les baisses antérieures.

Comme les années précédentes, la principale diminution provient de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur laquelle est ponctionnée, à la fois la contribution 2015-2017 au redressement des finances publiques, et à la fois un écrêtement pour abonder les dispositifs de péréquation, dont la ville ne bénéficie plus. C'est ainsi une diminution de - 281 425 € qui est opérée sur cette DGF malgré « l'effet » population qui vient légèrement amortir la baisse.

Le deuxième fait marquant est la sortie totale et définitive de la dotation de solidarité urbaine (DSU). L'année 2016 constituait la dernière année de perception de cette dotation, c'est donc une perte de 118 343 € qu'il convient de constater en 2017.

Enfin, il est à noter la progression des allocations compensatrices (+115 201 €), qui viennent compenser partiellement la perte de ressources fiscales liée à la mesure d'exonération de taxe d'habitation mentionnée ci-dessus. Cette compensation est toutefois loin d'être intégrale, dans la mesure où ces allocations constituent également des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités, servant notamment à financer les dispositifs de péréquation.

Evolution des principales dotations de l'Etat

Libellé	CA 2016	CA 2017	différence	variation
Dotation Globale de Fonctionnement	2 933 490,00	2 652 065,00	- 281 425,00	- 9,59%
Dotation de Solidarité Urbaine	118 343,00	0,00	-118 343,00	-100,00%
Dotation Nationale de Péréquation	79 684,00	71 716,00	-7 968,00	-10,00%
Allocations compensatrices	275 094,00	390 295,00	115 201,00	41,47%
	3 406 611,00	3 114 076,00	-292 535,00	-8,58%

La baisse des dotations est légèrement atténuée par les recettes issues du partenariat consolidé avec la CAF, contrat enfance jeunesse (**525 818 €**) et Prestation de service ordinaire (**386 298 €**), qui se traduisent par une augmentation globale de 39 384 € par rapport à 2016.

Rapport de présentation du CA 2017

17

Compte Administratif 2017

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

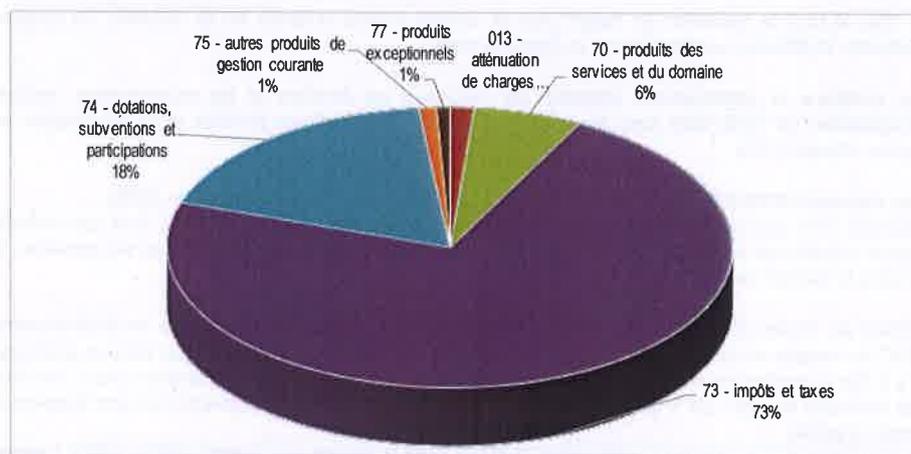
Les dotations et participations représentent 18,15% des recettes globales de fonctionnement, dont 14,02% pour les dotations de l'Etat, une part qui se contracte fortement. Celles-ci représentaient encore 21,50% au début du mandat.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont plus marginaux (environ 1%) et se déclinent principalement de la manière suivante :

- Locations de salles communales : **25 834 €**
- Loyers des biens immobiliers mis en location : **150 141 €**
- Mise à disposition des équipements sportifs (lycée, collège,...) : **56 914 €**

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, très fluctuants d'une année sur l'autre. Les montants 2017 (**175 335 €**) correspondent à une cession foncière (79 704 €), à des remboursements de sinistres par les assurances (45 387 €), à des pénalités de retard dans le cadre de marchés publics (11 500 €), et à diverses régularisations d'écritures comptables (encaissement d'avoirs, régularisation de rattachements non réalisés,...)

Graphique 6 : répartition des recettes réelles de fonctionnement



La structure du compte administratif 2017 est relativement proche de celle constatée aux comptes administratifs 2015 et 2016. La part des impôts et taxes croît (72,50% en 2016 contre 71,10% en 2016) au détriment du chapitre dotations et participations (18,15% en 2017, contre 20,00% en 2016).

2.2.3 Le résultat de fonctionnement

Les soldes intermédiaires de gestion

	CA 2016	CA 2017	Différence	Variation
Produits de gestion	22 440 777,11 €	22 940 406,42 €	499 629,31 €	2,23%
Charges de gestion	19 666 539,57 €	20 503 278,91 €	836 739,34 €	4,25%
Excédent brut de fonctionnement	2 774 237,54 €	2 437 127,51 €	-337 110,03 €	-12,15%
Résultat financier	-291 739,33 €	-284 866,98 €	6 872,35 €	-2,36%
Résultat exceptionnel	16 024,18 €	150 635,86 €	134 611,68 €	840,05%
Solde d'opérations d'ordre	-981 326,37 €	- 743 708,80 €	237 617,57 €	-24,21%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 517 196,02 €	1 559 187,59 €	41 991,57 €	2,77%

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice s'élève à **1 559 187,59 €**

Rapport de présentation du CA 2017

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

La stabilisation de ce résultat par rapport à 2016, permise grâce à un solde favorable des écritures exceptionnelles et d'ordre comptable (dotations aux amortissements, travaux en régie,...) ne saurait masquer « l'effet ciseau » sur l'épargne de gestion. Cette dégradation contraint la ville à une vigilance renforcée dans la préservation des équilibres financiers pour les années à venir, et à la poursuite des efforts de gestion engagés depuis trois ans. Il est principalement la conséquence d'une reprise des dépenses de fonctionnement à la hausse, dont la trajectoire doit impérativement être maîtrisée pour ne pas fragiliser à court terme la situation financière de la collectivité.

Résultats de fonctionnement 2013-2017

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
2 419 245,12 €	1 651 144,87 €	2 093 046,85 €	1 517 196,02 €	1 559 187,59

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

2.3 La section d'investissement

2.3.1 Les dépenses

L'exercice 2017 s'apparente à une année de concrétisation opérationnelle de plusieurs grosses opérations d'investissements (groupe scolaire Jean Zay, réhabilitation du bâtiment « la Fonderie », solde des équipements sportifs, terrain synthétique et plateau athlétique,...) qui permettent au compte administratif de constater un niveau sans précédent de dépenses d'équipement (6 518 728,29 €), rehaussant de fait la moyenne constatée depuis le début du mandat.

Le montant des dépenses d'équipement depuis 2014 s'élève en effet à 16 986 080 €, soit une moyenne annuelle proche de 4,25 millions d'euros.

Les principales réalisations en investissement sont détaillées par politique publique dans la première partie du rapport. La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

Les dépenses par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2016	2017
20 - Immobilisations incorporelles	235 487,17 €	174 000,64 €
204 - Subventions d'équipement versées		
21 - Immobilisations corporelles	254 554,22 €	491 122,10 €
23 - Immobilisations en cours	3 221 544,70 €	1 388 157,92 €
TOTAL hors opérations votées	3 711 586,09 €	2 053 280,66 €
125 Groupe Scolaire Jean Zay	753 325,19 €	4 455 447,63 €
129 Médiathèque	4 032,12 €	10 000,00 €
TOTAL opérations votées	757 357,31 €	4 465 447,63 €
TOTAL dépenses d'équipements	4 468 943,40 €	6 518 728,29 €
16 - Emprunts	715 820,82 €	744 348,01 €
27 Autres immobilisations financières		550,00 €
TOTAL des dépenses réelles	5 184 764,22 €	7 263 626,30 €
040 - Opérations d'ordre	103 364,18 €	58 068,32 €
041 - Opérations patrimoniales	512 129,80 €	1 534 045,35 €
TOTAL	5 800 258,20 €	8 855 739,97 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **7 263 626,30 €** intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

Il est à noter que, pour la deuxième année consécutive, le **taux de réalisation** des dépenses d'équipement s'élève à plus de **80%** des dépenses inscrites au BP, un taux qui conforte la volonté d'une évaluation au plus juste des crédits inscrits, et de la mise en œuvre d'une stratégie d'autorisation de programme/crédits de paiement pour les opérations les plus importantes.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 744 348,01 €, l'emprunt contracté fin 2017 (2 500 000 €) ne prenant effet dans ses échéances qu'à compter de 2018. En revanche, l'encours de dette est rehaussé à un montant de 8,93 millions d'euros, **soit un endettement par habitant de 429 €**, ce qui reste malgré tout largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (1 095 € par habitant).

La capacité de désendettement est, quant à elle, égale à **3,88 années**. Même si cette dernière augmente mécaniquement (dégradation de l'épargne brute conjuguée à une augmentation de l'encours de dette), elle reste inférieure au seuil critique pour une collectivité locale (environ 8 années).

Il est rappelé que la Ville dispose d'une dette parfaitement sécurisée sur un plan contractuel et financier.

Rapport de présentation du CA 2017

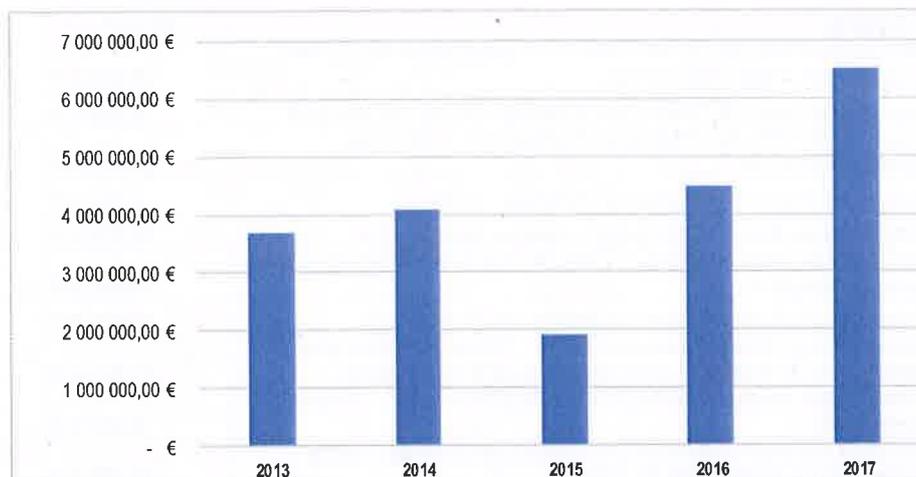
20

Compte Administratif 2017

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Graphique 7 : Evolution des dépenses d'équipement 2013-2017.



Au 31 décembre 2017, les restes à réaliser en dépenses étaient d'un montant de **240 414,59 €** se décomposant principalement comme suit :

- ⇒ 91 753,57 € pour les dépenses informatiques correspondant notamment à la mise en sécurité réseaux, et à l'acquisition/renouvellement d'équipements informatiques.
- ⇒ 96 379,20 € de petites opérations de réhabilitation ou d'entretien courant du patrimoine bâti de la ville.
- ⇒ 28 978,78 € de renouvellement/modernisation des équipements/matériels techniques, mobilier et parc automobile de la ville.

2.3.2 Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à **7 579 638,85 €**

Le compte administratif 2017 fait apparaître **1 069 941,65 € de subventions** d'équipement reçues pour les projets en cours, ainsi que **707 327,03 € de FCTVA** perçu sur les investissements n-1.

Au 31 décembre 2017, les restes à réaliser en recettes étaient d'un montant de **2 724 544,90 €** correspondant notamment à l'emprunt signé fin 2017 (2,5 millions d'euros) et aux subventions restant à percevoir sur les opérations d'investissement (réhabilitation bâtiment la Fonderie, ADAP, groupe scolaire Jean Zay).

Les recettes par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2016	2017
10 - Dotations, fonds divers	281 113,05 €	707 327,03 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	386 433,23 €	3 440 959,70 €
13 - Subventions	237 861,53 €	1 069 941,65 €
16 - Emprunts	3 020,33 €	21 732,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 456,00 €
27 - Autres immobilisations financières	400,00 €	400,00 €
TOTAL des recettes réelles	908 828,14 €	5 243 816,38 €
040 - Opérations d'ordre	1 083 840,55 €	801 777,12 €
041 - Opérations patrimoniales	512 129,80 €	1 534 045,35 €
TOTAL des recettes d'ordre	1 595 970,35 €	2 335 822,47 €
TOTAL Cumulé	2 504 798,49 €	7 579 638,85 €

Rapport de présentation du CA 2017

21

Compte Administratif 2017

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Ville de Couëron – Service Finances / Commande Publique

Détail des subventions reçues

Opérations	Montant
Groupe scolaire Jean Zay – Fonds Régional d'Accompagnement du Logement Social (FRALS) – Région Pays de Loire	26 250,00 €
Groupe scolaire Jean Zay – Aide à l'investissement – CAF de Loire Atlantique	14 489,50 €
Groupe scolaire Jean Zay – Participation financière ZAC – Loire Océan Développement (LOD)	600 000,00 €
Restauration et numérisation des plans Tréfimétaux - DRAC	2 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment de la Fonderie – Concours spéciaux – Etat	68 293,60 €
Construction d'un local périscolaire à la Métairie – Aide à l'investissement – CAF de Loire Atlantique	80 000,00 €
Construction d'un local périscolaire à la Métairie – DETR 2012 – Etat	52 500,00 €
Construction d'un local périscolaire à la Métairie – Contrat Départemental de Territoire (CDT 2013-2016) – Conseil Départemental de Loire Atlantique	117 662,00 €
Réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin – Concours spéciaux –Etat	18 926,35 €
Réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin – Contrat Régional d'Agglomération (CRA 2013-2016)	65 020,20 €
Réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin – Fonds d'aide au football amateur (FAFA) – Fédération Française de Football (FFF)	10 000,00 €
Réalisation d'un plateau athlétique au complexe Paul Langevin – Concours spéciaux – Etat	14 800,00 €
TOTAL	1 069 941,65 €

Jean-Michel Eon : Avant de commencer la présentation à partir de diapositives, je vous précise que vous trouverez plus de détails dans le rapport du compte administratif qui vous a été adressé.

Une fois que nous avons constaté et approuvé que le compte de gestion du receveur était conforme à nos écritures, nous pouvons examiner le compte administratif 2017 de la commune.

Ce compte administratif 2017 traduit la poursuite de l'ensemble des projets et actions qui faisaient partie de notre feuille de route. A ce titre, l'exercice 2017 se caractérise par un niveau d'investissement sans précédent en termes de dépenses. Pour autant, ce n'est pas très significatif de se baser sur une année car il faut admettre que cette année 2017 correspond aux principales dépenses d'investissement concernant le groupe scolaire, avec encore des sommes importantes en 2018. C'est donc sur l'ensemble du mandat que l'on pourra constater un niveau d'investissement sans précédent sur la commune.

Il faut aussi rappeler que le contexte économique reste très contraignant et que nous sommes confrontés à l'effet ciseaux, c'est-à-dire à une augmentation plus rapide de nos dépenses que de nos recettes.

Principales réalisations budgétaires 2017

Comme à l'accoutumée, nous allons examiner les différentes politiques publiques dans le détail. Compte tenu de l'heure, je vais essayer d'être relativement concis dans la présentation de ces chiffres qui correspondent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, et je laisserai bien entendu la parole à mes collègues en charge de ces secteurs, s'ils souhaitent apporter des compléments d'information.

Politique éducation et jeunesse

Au cours de l'année 2017, nous avons fait fonctionner onze écoles, ce qui a représenté 2 180 enfants et 348 380 repas. Ces chiffres correspondent à des besoins identifiés dans la population et donc à des dépenses. Pour répondre aux différents besoins de fonctionnement des écoles, des services péri-éducatifs et de restauration scolaire, les dépenses pour la politique Education ont engendré plus de 6 M€ en fonctionnement, soit un total de 30 % des dépenses de fonctionnement.

Parallèlement, 4,7 M€ ont été investis en 2017 sur la politique éducation, soit 72 % des dépenses d'équipement. En effet, en plus de la réalisation du groupe scolaire, il faut compter avec les dépenses d'investissement consacrées aux travaux qui sont réalisés dans les écoles. Toutefois, là encore, ce n'est pas très significatif de se baser sur une année, puisque dans ces 4,7 M€ une part importante est consacrée au groupe scolaire Jean Zay.

Politique sportive

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,7 M€. Nous avons réussi à consolider l'ensemble des dépenses correspondant à la politique publique, que ce soit des dépenses de fonctionnement, des charges à caractère général, que ce soit des charges de personnel ou que ce soit des subventions.

Vous voyez que les 1,7 M€ dépensés pour la politique sportive correspondent au fonctionnement de la piscine municipale (y compris les charges du personnel), à l'ensemble des installations sportives (terrains et gymnases, y compris les dépenses de personnel) pour un peu plus de 1 M€ et à un poste de subventions aux associations pour 117 764 €.

A côté de ces dépenses de fonctionnement, notons les dépenses d'investissement, avec notamment la fin d'importants investissements qui ont été réalisés en début de mandat sur la politique sportive, avec le plateau athlétique pour 35 % de son coût total, soit un peu plus de 350 000 € en 2017 et le terrain synthétique de René Godin pour 10 % du coût total, soit près de 80 000 € pour 2017.

De plus, comme pour les autres équipements municipaux et comme pour les écoles, notons les travaux de réfection et de sécurisation et le renouvellement des équipements et du matériel pour près de 100 000 €.

Politique culturelle

Nous retrouvons les quatre volets de la politique culturelle, avec l'action culturelle transversale pour 314 000 €, la lecture publique pour près de 700 000 €, le patrimoine culturel pour 170 000 € et le spectacle vivant pour 257 000€.

A la fin de la déclinaison des différentes politiques publiques, un camembert nous montrera, non pas en valeur absolue, mais en pourcentage, ce que représente dans le budget communal chacune de ces politiques publiques et nous verrons qu'en dehors de l'éducation, dont nous avons déjà eu le chiffre (30 %), quatre politiques publiques, dont la culture, sont à 8 % de l'ensemble des dépenses de la commune.

Politique solidarités et cohésion sociale

Ce poste correspond en grande partie au versement d'une subvention au CCAS. Cette subvention a été mobilisée à 95 % du budget voté. C'est donc un soutien important et renouvelé à cette politique d'action sociale et de solidarité que nous apportons et cela le montre, s'il en était encore besoin. Cette subvention versée par la commune au CCAS représente deux tiers de ses dépenses totales.

Politique de soutien renforcé aux acteurs de la vie locale

Nous avons une volonté politique forte de soutenir les associations locales. Au-delà d'un peu plus de 1 M€ de subventions versées à l'ensemble des associations, ce sont des équipements, du matériel et des moyens humains qui sont mis à leur disposition.

La consolidation de l'ensemble de ces moyens est encore en cours de réalisation. Si pour l'ensemble des politiques publiques nous avons à peu près consolidé les chiffres, il nous faut maintenant l'être encore plus finement sur les charges qu'induit le fonctionnement des associations et notamment sur les manifestations qui se déroulent sur la commune.

Retenez ces deux chiffres, 117 associations subventionnées pour un montant légèrement supérieur à 1 M€.

Politique de relation aux usagers

Cette politique inclut le développement des services numériques que nous avons mis en œuvre depuis plusieurs années et qui continuent à se développer, notamment avec le portail famille, tout ce qui concerne l'accueil, la proximité et la quotidienneté et, parce que cela fait partie de la relation aux usagers même s'il s'agit d'investissement, la réhabilitation du bâtiment La Fonderie qui doit permettre d'accueillir les parents.

Il s'agit notamment de l'implantation du pôle éducation qui doit permettre d'accueillir les parents dans de meilleures conditions et, parallèlement, de permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions.

L'ensemble de cette politique de relation aux usagers a engendré 633 428 M€ de dépenses en fonctionnement et un peu plus de 536 412 € en investissement.

Politique cadre de vie

Si on décline tous ces chiffres, ce n'est pas pour le plaisir de les décliner, mais pour traduire concrètement en quoi un budget communal participe au développement des activités éducatives, sportives, culturelles et au bien vivre ensemble, notamment au travers d'une politique cadre de vie.

Il s'agit essentiellement de l'aménagement du territoire, avec l'entretien d'espaces verts et naturels de plus en plus importants, ce qui représente une dépense de 1 255 117 €, et l'aménagement urbain et l'action foncière, qui permet à la fois de favoriser un cadre de vie et des espaces urbains harmonieux et de renouveler la ville sur elle-même, pour un peu plus de 700 000 €.

Gestion des moyens internes

Quand on a réparti le plus finement possible l'ensemble de ces dépenses sur ces politiques publiques, on regroupe ce qui reste dans ce que l'on appelle les moyens internes. Même si la volonté est d'arriver progressivement à traduire ces moyens internes et de faire en sorte que l'on puisse attribuer chaque euro dépensé à une politique publique, il restera toujours des fonctions que l'on appelle souvent des fonctions supports, comme l'entretien et la modernisation du patrimoine bâti, comme la mise en œuvre de l'infrastructure informatique et comme le fonctionnement des autres moyens internes des fonctions supports. Le coût total représente 5,6 M€.

Nous arrivons à un camembert qui traduit, politique publique par politique publique, le pourcentage des dépenses globales de fonctionnement de la commune que représente chacune d'entre elles dans le budget global.

L'éducation prend une part importante des dépenses de fonctionnement (1/3 des dépenses). Quatre politiques publiques viennent ensuite qui représentent le même pourcentage (le sport, la culture, les solidarités et actions sociales, l'aménagement du territoire et le cadre de vie).

Vous voyez que les moyens internes et généraux, même si nous avons cherché au maximum à répartir ces dépenses pour illustrer concrètement ce que représente telle ou telle politique publique, continuent à représenter un quart de ce budget. Ce que l'on tendra à réduire progressivement.

Moins parlant et moins significatif, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la photographie sur une seule année. Nous verrons à la fin du mandat comment se répartiront réellement les dépenses d'investissement entre les différentes politiques publiques.

Pour cette année 2017, l'éducation, au regard de ce que je vous ai dit tout à l'heure au sujet de la construction du groupe scolaire et des travaux de rénovation des écoles, représente 72 % des dépenses d'investissement.

Le schéma suivant fait état de la répartition entre le sport, 8 % des dépenses (vous avez vu tout à l'heure qu'il restait des dépenses d'investissement importantes à payer en 2017 pour le plateau athlétique et le terrain synthétique), et les relations aux usagers, 8 %, car il y a encore eu des investissements importants réalisés dans le système informatique.

Une fois que l'on s'est remémoré toutes les dépenses qui ont été réalisées en 2017, nous pouvons aborder une lecture un peu plus comptable de ce qui s'est passé en 2017 et comment nous avons réussi à respecter nos équilibres financiers, ou pas, mais nous y arrivons encore même si c'est de plus en plus compliqué.

Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2017

Les comptes 2017 se traduisent par le travail de l'ensemble des services, qu'il faut saluer, pour répondre à cette volonté de gestion rigoureuse et responsable qui a permis de maintenir un certain nombre d'équilibres, même si l'exercice s'avère de plus en plus compliqué.

Il faut souligner la dégradation des indicateurs de santé financière. Nous avons encore été confrontés en 2017 à l'effet ciseaux qui correspond à une augmentation des dépenses plus rapide que l'augmentation des recettes et donc à une dégradation de notre épargne qui a réduit nos marges de manœuvre et notre capacité d'action sur le plan financier.

Section de fonctionnement

– Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 23,115 M€. Elles se répartissent entre la fiscalité locale qui représente 55 % des recettes, les dotations de l'Etat, sans oublier la CAF qui est un partenaire de plus en plus important, mais qui ne représente plus que 18 % de nos recettes, compte tenu des diminutions des dotations de l'Etat depuis cinq ou six ans, à égalité avec les dotations de Nantes Métropole qui restent stables.

Le reste de nos recettes, soit 8 %, se définit par les recettes de gestion, notamment ce que payent les Couëronnais pour les services qui leur sont rendus (restauration scolaire et périscolaire).

Ces recettes s'équilibrent avec les dépenses réelles de fonctionnement qui sont les charges à caractère général pour 20 %, les dépenses de personnel pour 63 %, les subventions versées aux associations pour 15 % et les charges financières qui ne représentent que 2 %.

Cet ensemble s'élève à 20,812 M€ et pour équilibrer avec les recettes, on dégage donc une épargne brute qui n'est que de 2,3 M€, comme nous allons le voir sur la courbe de la slide suivante. Comme je vous l'ai dit, les dépenses augmentant plus vite que les recettes, notre épargne se dégrade.

Au compte administratif 2016, notre épargne s'élevait à près de 2,5 M€, contre une épargne brute cette année de 2,3 M€. Nous avons donc perdu à nouveau 200 000 €, alors que, faut-il le rappeler, nous avons voté une augmentation des taux de fiscalité qui devait nous permettre de stabiliser cette épargne. Nous ne regrettons pas d'avoir pris la décision politique d'augmenter les taux de fiscalité, car dans le cas contraire, la dégradation de l'épargne aurait été bien plus préoccupante. Toutefois, force est de constater que le contexte ne nous a pas permis de stabiliser notre épargne.

Nous avons vu que les recettes de fonctionnement avaient été arrêtées à 23 115 810 €, avec un taux de réalisation de 102,7 %, ce qui peut paraître anecdotique, mais cela veut bien dire que nous allons chercher les recettes partout où cela nous est possible.

La progression de nos recettes est de 2,46 % par rapport au compte administratif précédent, mais il faut mettre cette progression en regard des 3,74 % d'augmentation de nos dépenses et c'est là où le bât blesse.

Les recettes représentent 1 127 € par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne de la strate qui est de 1 481 € par habitant. Toutefois, je suis toujours très prudent avec les chiffres énoncés en fonction de la strate et surtout de la position de la commune dans son intercommunalité, parce que beaucoup des communes qui sont à peu près de notre taille sont souvent des centralités d'établissements publics intercommunaux et n'ont donc pas du tout les mêmes recettes et dépenses, et les mêmes objectifs que nous en matière d'équilibre budgétaire.

On peut observer sur ce schéma comment se répartissent les recettes de fonctionnement. C'est une autre façon de lire le bloc des recettes que nous avons précédemment. Sur cinq ans, on peut lire notamment que la fiscalité locale représentée par le bloc bleu augmente chaque année. Elle augmente chaque année par l'effet des bases qui sont fixées par l'Etat, mais cette année, l'augmentation a été amplifiée du fait de la décision que nous avons prise d'augmenter les taux, même si cela n'aura pas suffi.

Concernant les recettes fiscales, nous avons vu qu'elles représentaient 55 % des recettes globales. Les taux, du fait d'une volonté politique, sont de 4 %. En revanche, la dynamique des bases par rapport à ce que l'on connaissait les années précédentes n'a que été que de 2,32 %. Vous voyez ainsi que le produit induit est moins important que ce que l'on aurait pu espérer.

Sur ce schéma, nous voyons immédiatement (partie rouge/marron) comment les dotations de l'Etat sont en diminution d'année en année. L'année supplémentaire que nous avons ajoutée à cet autre schéma que nous vous avons présenté l'année dernière nous montre que, malheureusement, nous aurons encore un effet mécanique de diminution des dotations de l'Etat.

Pour rappel, les communes ont contribué au redressement des comptes publics pendant trois ans, ce qui nous a durement ponctionnés et, si ce rétablissement a été arrêté et diminué de moitié il y a deux ans, signalons que la volonté politique de l'Etat et l'effet mécanique sur le territoire continuent de faire baisser les dotations.

S'agissant des autres taxes locales, nous constatons une relative dynamique sur le territoire, hormis sur la taxe sur la publicité extérieure. Il semble que les commerçants et artisans et que les industriels ont bien compris qu'ils avaient intérêt à diminuer leur surface de publicité pour payer moins de taxes, mais nous reviendrons sur cette question lors de la délibération n° 45. En revanche, nous relevons une dynamique importante des droits de mutation dont le taux s'élève à + 8,5 % en 2017, pour atteindre un chiffre important et inégalé pour l'instant de 832 000 € en 2017. Quant aux taxes sur l'électricité, sur les déchets et sur les pylônes, nous notons de très légères augmentations.

Les reversements de Nantes Métropole sont en légère diminution. La dotation de solidarité communautaire est figée sur l'ensemble du mandat par l'accord financier que chacune des communes a passé avec la métropole et l'attribution de compensation qui est calculée sur potentiel fiscal de la commune ne nous est pas favorable, puisque notre potentiel fiscal augmente.

Enfin, les autres recettes de gestion sont en forte augmentation, mais on y retrouve les recettes des services et nous savons bien que ces recettes, même si elles sont en augmentation importante, ne viennent que compenser les dépenses afférentes à ces services, notamment le périscolaire et la restauration scolaire.

De manière beaucoup moins anecdotique, l'augmentation de la participation de la CAF, que ce soit sur le contrat enfance-jeunesse ou sur la prestation de service ordinaire, reste importante pour nos équilibres, mais cela, malheureusement, ne saurait sans doute durer.

Une fois que nous avons balayé les recettes qui composent ce budget de fonctionnement, nous pouvons passer aux dépenses.

– Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 812 913 €.

Le taux de réalisation est certes conséquent, mais à un moment donné, à force de chercher à rationaliser, il n'y a plus d'économies possibles. En approchant d'un taux de réalisation de près de 100 %, nous avons des difficultés à continuer à faire des économies et de ce fait nous comptabilisons une progression de nos dépenses de 3,74 % par rapport à l'an dernier.

Là encore, les chiffres sont à prendre avec précaution, mais on constate que la dépense par habitant est inférieure à la moyenne de la strate, à peu près dans les mêmes proportions que les recettes.

La présentation des dépenses de fonctionnement est la même que celle des recettes.

Concernant les charges générales, vous voyez que nous avons réussi à les contenir pendant trois ans, mais qu'il y a un léger dérapage. Nous allons voir pourquoi tout à l'heure, car tout s'explique.

Les charges de personnel continuent, quant à elles, à augmenter de façon plus ou moins mécanique, nous allons le voir également dans le détail.

Le petit trait violet que vous voyez sur l'année 2017, entre le vert et le bleu, existait sur les autres années, mais il était insignifiant. Il représente une augmentation d'année en année du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) et, depuis 2017, le paiement de l'amende Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). On le voit de façon significative sur 2017.

Les subventions, que nous maîtrisons depuis un certain nombre d'années, s'élèvent aux alentours de 3 M€.

Les charges à caractère général représentent souvent des dépenses incompressibles. Elles sont liées aux activités des services (activités scolaires, péri-éducatives, restauration), pour 910 000 €, aux fluides, avec tous les aléas des variations des tarifs des fluides, pour 800 000 €, et à l'entretien du patrimoine bâti, espaces verts et naturels, politiques culturelles, systèmes d'information.

Les charges à caractère général, globalement, sur l'ensemble des activités des services, représentent 20 % des dépenses globales. Elles sont en progression de 6,42 % par rapport à l'an dernier.

Chaque année, les charges de personnel présentent une augmentation des dépenses liées mécaniquement aux revalorisations salariales et aux avancements de carrière des agents, soit 250 000 € et à l'évolution des effectifs liée aux renforts et remplacements dans le cadre des activités des services, pour 40 000 €. En 2017, nous comptabilisons la mise en œuvre, en année pleine pour la première fois, des tickets restaurant, pour 188 000 €. Les charges de personnel représentent aujourd'hui 63 % des dépenses globales. Elles sont en hausse par rapport aux années précédentes de 3,70 %.

Dans nos dépenses, nous trouvons les autres contributions obligatoires, notamment la participation que nous versons à l'OGEC dans le cadre de la loi, soit 250 000 €, et nous avons vu le trait violet qui s'épaissit d'année en année, à savoir la contribution au fonds de péréquation qui s'élève maintenant à 77 000 € et le prélèvement loi SRU, puisque nous sommes pénalisés du fait que nous n'atteignons pas les 25 % de logements sociaux, comme la plupart des communes, sauf celles qui ont droit à la dotation de solidarité urbaine, statut dont nous sommes sortis progressivement en trois ans. Cette pénalité s'élève à 160 000 €, bien que nous soyons la quatrième commune en termes de taux de logements sociaux sur la métropole. Nantes, Saint-Herblain et Rezé atteignent les 25 % et nous sommes la première commune en dessous des 25 % avec 18,18 %

Pour en terminer avec les dépenses de fonctionnement, les charges financières s'élèvent à 284 867 €. Elles restent marginales, puisqu'elles ne représentent qu'un peu plus de 1 % des dépenses de la commune. De plus, elles étaient en diminution forte, puisque nous avons, jusqu'à 2017, une dette vieillissante, autrement dit, nous remboursions beaucoup plus le capital de la dette que les intérêts. En revanche, cette dépense va repartir légèrement à la hausse, puisque l'emprunt qui a été inscrit au budget 2017 a été souscrit en début 2018.

Section d'investissement

On équilibre ce budget d'investissement, sauf à emprunter, ce qui n'a pas été le cas en 2017, entre les subventions d'équipement que l'on reçoit pour 20 %, le fonds de compensation de la TVA que l'on reçoit sur les investissements que l'on a fait à N-1 pour 13,5 % et le reste, soit pour partie l'emprunt, soit pour partie ou en totalité pour ce qui nous concerne, l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les années précédentes.

Les recettes d'investissement s'équilibrent avec les dépenses suivantes : le remboursement du capital de la dette pour 10 %, des dépenses d'investissement dont une qui est fléchée, le groupe scolaire Jean Zay, pour 61 % et des dépenses de mobilier, d'informatique et de parc automobile, ainsi que d'autres opérations de travaux.

Si l'on détaille ces dépenses, on remarque qu'en dehors de l'année 2015, pour laquelle on sait pourquoi nous avons été prudents sur notre investissement dans un contexte extrêmement difficile, la moyenne d'investissement est de plus de 4 M€ sur l'ensemble de la période allant de 2013 à 2017, ce qui est nettement supérieur à ce qui avait été fait sur le mandat précédent.

On peut toujours trouver que ce n'est pas suffisant et nous reprocher de ne pas suffisamment investir, toujours est-il, compte tenu des équilibres financiers que nous souhaitons respecter en termes d'épargne, en termes de capacité de désendettement et en termes de dette, que nous avons un niveau d'investissement qui nous semble important, avec un taux de réalisation à signaler, parce que cela n'a pas toujours été le cas, de plus de 80 %, soit globalement des dépenses d'équipement qui se sont élevées en 2017 à plus de 6,5 M€ et ce, sans compter les investissements réalisés par la métropole sur la commune.

Concernant notre encours de dette et surtout notre capacité de désendettement, vous voyez sur le schéma que cet encours de dette a augmenté, puisque nous avons souscrit un emprunt. Nous sommes passés ainsi de 7 M€

à 8,9 M€. Comme notre épargne se dégrade, notre capacité de désendettement augmente. Entre 2016 et 2017, nous sommes passés de 2,78 années à 3,88 années, soit à quasi quatre ans de capacité de désendettement. Autrement dit, toutes choses étant égales par ailleurs, il faudrait quatre ans pour rembourser l'ensemble des dettes que nous avons et cela peut très vite déraper si notre épargne continue à se dégrader.

Tout l'objectif réside dans le fait de préserver notre épargne et de ne pas augmenter notre dette au-delà du raisonnable, puisque nous savons qu'au-delà de sept à huit ans de capacité de désendettement, nous sommes dans le rouge.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie. Le compte administratif, contrairement à un budget prévisionnel, révèle la véracité des chiffres et des investissements, tels que nous les avons programmés.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Guy Bernard, Jean-Claude Rodriguez et François Fedini.

Guy Bernard : Merci Madame le Maire,

En préambule, le groupe des élus communistes souhaite saluer le travail des agents du service finances et commande publique qui nous fournissent des documents de qualité, facilitant grandement notre travail sur un sujet aussi important que pointu.

En retraçant l'exécution effective des dépenses et des recettes de la collectivité, le compte administratif est un document particulièrement intéressant pour deux raisons.

Au-delà des mots et des postures, il permet, premièrement, d'objectiver la réalité des décisions prises par ce conseil. Il est un indicateur politique qui mesure nos divers engagements vis à vis de l'investissement, du financement des services publics ou de celui de la masse salariale, mais plus encore, il renseigne sur l'état de l'action de la commune dans un environnement politique et économique plus large qui laisse présager cette année encore des questionnements et inquiétudes devant les projets austéritaires d'un gouvernement autoritaire et pernicieux qui touchent le service public.

En effet, après avoir subi une perte sans précédent de dotations entre 2015 et 2017, les collectivités ne sont toujours pas sorties d'affaire. Ce nouveau gouvernement semble changer de méthode pour mieux arriver aux mêmes fins imposées par la Commission européenne.

Comme vous le savez sûrement, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 adoptée à l'Assemblée nationale le 21 décembre dernier relâche la pression exercée sur les dotations, mais instaure en son article 19 une dynamique budgétaire qui limite l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % de croissance par année.

Ce cadrage, en plus de remettre en cause directement l'autonomie des collectivités, témoigne d'une profonde méconnaissance de la situation de communes telles que la nôtre, pour qui cette règle ne sera pas tenable.

A titre d'exemple, entre 2016 et 2017, nous avons connu une croissance de 3,74 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, dont plus de la moitié est due simplement au GVT (glissement, vieillesse, technicité), effet mécanique de la montée en grade des agents de la commune.

Les incitations gouvernementales sont claires, nous sommes sommés de contraindre notre masse salariale et d'augmenter le temps de travail des agents pour ne pas contrevenir aux termes d'un contrat politique auquel nous n'avons pas souscrit.

Au final, c'est le service public qui se trouve menacé.

Alors que la richesse fiscale de la commune augmente parallèlement à la démographie, dynamique qui permet normalement de prévoir sereinement l'avenir, ses atouts deviennent d'autant plus fragiles que le projet de suppression de la taxe d'habitation reste obscur tout comme les prétendus remboursements qui devraient être assurés par l'Etat. Ce dernier maintiendra-t-il réellement le taux de revalorisation année après année ? Nous en doutons fortement au regard de sa politique d'aide, au service des banques et des sociétés multinationales et au détriment des citoyens, dont les premières victimes sont les plus modestes.

En limitant d'un côté nos dépenses et en nous privant de l'autre de notre maîtrise des recettes fiscales, le gouvernement va nous imposer, à nous, élus de Couëron, de faire le choix ou de suivre des dispositions austéritaires en rognant sur nos politiques et nos principes ou de sauvegarder notre projet politique commun.

Pour le groupe communiste, il s'agit de montrer que des alternatives à l'austérité sont possibles. Le non-respect de la règle de 1,2 % doit être une question à poser ouvertement, aussi bien aux élus qu'aux habitants de Couëron qui subiront en premier les effets de la diminution des moyens de la commune.

A l'occasion de ce vote concernant le compte administratif de l'année 2017, nous dénonçons avec fermeté la politique rétrograde à l'œuvre qui nous place chaque année un peu plus en difficulté et nous appelons les élus et les citoyens de Couëron à s'opposer collectivement au dessein destructeur du gouvernement d'Emmanuel Macron. Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Rodriguez.

Jean-Claude Rodriguez : Avant de commencer, je voudrais revenir sur quelques digressions qui ont été faites par les uns et par les autres. Nous partageons l'analyse de nos camarades communistes en ce qui concerne la politique de Macron, mais nous leur ferons remarquer que depuis quelque temps ils gèrent avec des élus d'En Marche et en particulier à la mairie de Nantes. Peut-être qu'il serait bien de mettre un peu d'honnêteté dans leur démarche.

Faut-il vous rappeler, chers collègues de la majorité, que nous ne sommes pas dans une école ? Nous avons le droit et le devoir de défendre nos projets et nous avons le droit et le devoir, sans doute, parfois, de n'être pas d'accord avec vos projets. Ce n'est pas pour autant qu'il faut vous situer comme des instituteurs intransigeants. Pourtant, en ce qui nous concerne, nous avons parfois l'impression qu'il en est ainsi, vu vos comportements dans cette enceinte, et nous l'avons ressenti il n'y a encore pas très longtemps.

Sachez, chers collègues de la majorité, qu'il n'y a pas d'un côté ceux qui détiendraient la vérité et ceux, comme vous le dites à chaque fois que vous êtes un peu en difficulté ou que nous apportons des argumentaires, qui ont forcément tort ou mentiraient. Faut-il savoir encore écouter, mais, nous semble-t-il, ce n'est pas toujours l'une de vos qualités principales.

Abordons maintenant notre contribution sur l'examen du compte administratif en reprenant ce que nous disions de l'examen du projet du budget 2017, le 30 janvier 2017, retracé pages 40 et 44 du procès verbal que l'on a validé ce soir. Nos observations d'alors gardent toute leur actualité et toute leur force aujourd'hui.

Nous en retiendrons simplement quelques unes. Nous disions que le budget qui nous était présenté alors était construit dans un contexte économique d'austérité, que le parti socialiste menait depuis des années en privilégiant les cadeaux aux entreprises (30,8 milliards d'euros) et en portant à la hausse celle des ménages qui, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques, à l'époque, était depuis 2014 de plus de 13,4 milliards d'euros.

Contrairement à ce que vous disiez et que vous aimez à dire, cette politique n'était pas fortuite ou contrainte, mais un choix politique sciemment décidé qui portait le nom de politique libérale, on dirait maintenant celle du ruissellement.

Nous disions aussi que s'interdire d'emprunter revenait à s'interdire d'investir dans l'avenir, à prendre du retard dans la rénovation de l'existant, on peut le mesurer sur Couëron, et à retarder la rénovation ou la réalisation de notre bâti. Depuis, vous avez emprunté, comme si vous nous aviez écoutés ; emprunts actés et signés fin 2017, dont un emprunt de 2,5 M€ sur le Crédit mutuel (page 19 du rapport de présentation du BP 2018) et une ligne budgétaire de 2,985 M€ est inscrite au budget 2018.

Nous disions que le budget 2017 se caractérisait par quatre éléments :

– L'augmentation des impôts qui allait encore peser essentiellement sur le pouvoir d'achat des ménages les plus fragiles et les classes populaires. Au bout du compte, nous avons là encore raison, selon vos chiffres, le produit sur 2017 a augmenté de 6,13 % pour la taxe d'habitation et de 7 % pour le non-bâti, ce qui est indécent quand les salaires baissent ou sont bloqués. On pense notamment aux demandeurs d'emploi et aux retraités.

– Nous disions que la diminution des dépenses de fonctionnement aurait des répercussions sur le fonctionnement des services, sur leur efficacité et sur l'emploi, comme on l'a vu avec la suppression de 23 emplois à la crèche familiale, de trois postes à la restauration publique du centre de l'Erdurière et nous pourrions ajouter les incertitudes sur les gardiens d'installations sportives, la piscine municipale, l'annexe de la mairie (il semblerait qu'elle soit fermée, vous me le confirmerez) ou le dépeçage à venir du CCAS.

– La baisse des dotations de l'Etat, sans que votre majorité lève le petit doigt pour s'y opposer, est passée de 21,5 % à 14,2 % entre 2014 et 2017. De la belle ouvrage, si l'on peut dire, sous la houlette des gouvernements Hollande, Ayrault et Valls.

Chers collègues de la majorité, vous en avez payé sévèrement l'addition aux élections et en particulier sur notre circonscription, comme quoi on n'est pas toujours prophète dans son pays et ce qui a été dit sur l'habitat tout à l'heure devrait sans doute vous faire réfléchir et effacer votre ton hautain, comme vous l'avez eu. Mais vous continuez la même politique, comme si de rien n'était.

– L'augmentation des dépenses d'investissement pour rattraper le retard pris lors des trois dernières années, comme le rappelait d'ailleurs la Chambre régionale des comptes, mais en moyenne, nous sommes encore en dessous de la strate.

Concernant le changement de strate de la commune, je ne serai pas d'accord avec Monsieur Eon sur ses analyses.

En 2015, le fait de passer à plus de 20 000 habitants ne change rien ou à la marge. Couëron est quasi en queue de peloton en termes d'investissement, quelle que soit la strate de population de référence à laquelle nous nous référons. D'ailleurs, la strate ne joue pas beaucoup dans cette analyse et nous le verrons avec la commune de Nantes qui compte 300 000 habitants. Rappelons que cette donnée est établie par habitant et en euro consacré à l'investissement. Nous avons vu le chiffre de 2017 tout à l'heure, mais nous n'avons pas vu les chiffres des années précédentes, ce qui aurait été intéressant, même si comparaison n'est pas toujours raison.

En 2010, à Couëron, l'investissement est de 165 € par habitant et la strate de 299 €.

A Nantes, avec 300 000 habitants, l'investissement est de 269 € et la strate de 284 €, un peu moins que les communes qui étaient alors de moins de 20 000 habitants.

En 2013, à Couëron, l'investissement est de 198 € et la strate de 387 €.

A Nantes, l'investissement est de 253 € et la strate de 393 €, comme à Couëron.

Vous allez constater que les investissements de Nantes vont baisser progressivement et je vous expliquerai pourquoi, selon nous, les investissements de Nantes baissent.

En 2015, statistiquement, c'est à cette époque que nous sommes passés de 10 000 à 20 000 habitants.

A Couëron, l'investissement est de 113 €, c'est-à-dire que cette année là, on n'a pas fait grand-chose, et la strate de 278 €.

A Nantes, l'investissement baisse encore, il est de 179 € et la strate de 291 €.

En 2016, à Couëron, l'investissement est de 225 € et la strate de 273 €. A Nantes, cela diminue toujours, l'investissement est de 167 € et la strate de 269 €.

Vous nous avez donné les chiffres de 2017. A Couëron, l'investissement est de 321 €, mais nous n'avons pas les chiffres de la strate. Vous les avez peut-être, mais vous ne les donnez jamais, c'est pourquoi que j'ai pris 2016. Ce sera mieux en 2017, puisque des investissements ont été faits.

Pourquoi les investissements de Nantes baissent-ils ? C'est simple. C'est la communauté urbaine qui investit pour le secteur de Nantes et ce sont les communes qui alimentent les investissements de la communauté urbaine ou de Nantes Métropole. Je préfère dire la métropole nantaise, cela fait plus collectif que Nantes Métropole.

Un investissement important a été réalisé sur 2017 de 6,570 M€ pour une inscription de 7,205 M€, cependant, nous sommes loin de rattraper le retard cumulé depuis 2010.

Sur 2018, avec une inscription de 542 000 € et un taux de réalisation sans doute espéré à hauteur de 80 % ou plus, nous allons à nouveau prendre du retard. Une école nous coûte, oui, aux contribuables, 8 M€ environ. C'est le cas du groupe scolaire Jean Zay sur quasiment deux exercices.

La fragilité financière de la commune et la politique de baisse des dotations poursuivie depuis des années n'ont pas permis de se donner les moyens de nos ambitions. D'une part, du fait des politiques d'austérité que vous avez suivies ou accompagnées et, d'autre part, du fait d'un retour très insuffisant de Nantes Métropole, ce qui vous amène aujourd'hui à ce constat amer, on vous cite, page 11 de votre document : « *La collectivité n'est pas mise, à ce stade, en difficulté* », pour dire aussitôt le contraire, « *mais elle doit impérativement s'inscrire dans une démarche de restauration des épargnes, dont la tendance à la baisse n'est pas financièrement soutenable à moyen terme.* ».

Ce sont des larmes qui s'annoncent, peut-être, c'est bien là votre échec politique de cette mandature.

Malgré une cure d'austérité pour les hommes et les femmes qui travaillent dans la collectivité et des moyens en baisse, certaines dépenses demandent des explications. Par exemple, le coût des fluides, dont vous nous avez dit en commission que c'était la faute, peut-être à pas de chance, avec une année de treize mois.

Rien sur la communication municipale, journaux municipaux, site internet, frais de déplacement, formation des élus ou véhicules de fonction des cadres dirigeants. Tous ces gens-là ne prennent pas leur vélo ou le bus comme moyen de locomotion, comme vous l'exigez des autres.

Sur les questions de personnel, ce n'est pas tant les dépenses qui sont à regarder, mais bien les recettes qui ne sont pas là, parce que vous n'avez pas politiquement fait votre travail. 1 M€ en deux ans pour l'informatique, sans qu'à aucun moment, nous ayons eu un dossier en commission.

La sécurité ne fait l'objet d'aucune communication budgétaire. Contrairement à ce que nous dit cette majorité et sa maire, ce qui transpire ici et là est bien une augmentation de l'insécurité, contrairement à ce qui a été dit au dernier conseil municipal, le manque d'information laisse toutes les hypothèses sur la table et surtout le doute.

En matière de politique sociale, nous n'avons rien. Les subventions aux associations stagnent, la subvention au CCAS est stable, sans que l'on sache très bien ce qu'il en est des versements aux structures associatives de la petite enfance qui avaient fait l'objet d'importantes réserves de la part de la Chambre régionale des comptes, considérant que l'une de ces associations était plutôt liée au champ concurrentiel.

Permettez-nous de terminer avec cette citation de Jean Jaurès : « *Il semblerait que la loi doit prolonger la misère pour que la richesse ne perde pas le privilège de la charité* ». Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Fedini.

François Fedini : Nous tenons tout d'abord à remercier les services pour la qualité de la présentation et de la ventilation des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement par politique publique. Nous le demandions depuis quel temps et cela rend les chiffres plus parlants.

Comme il faut de l'honnêteté intellectuelle en politique, nous reconnaissons que les chiffres qui viennent de nous être présentés sont corrects. Il faut l'avouer. Il ne faut pas non plus faire toujours de la langue de bois.

Nous ne pouvons encore une fois que déplorer la baisse des dotations de l'Etat, dernier cadeau de votre ex-président socialiste avant de partir. Merci, Monsieur Hollande.

Il faut aussi noter la baisse de 118 000 € de la dotation de solidarité urbaine, mauvaise pour nos comptes, mais il faut également aussi s'en réjouir, car cela signifie que nous ne sommes plus une commune en difficulté au regard des critères de l'Etat. C'est donc un problème de riche et c'est quand même plutôt bon signe.

N'oublions pas non plus que la hausse des recettes de fonctionnement sur cet exercice, + 554 000 €, est en grande partie due à votre décision politique très discutable d'augmenter les impôts locaux et de ponctionner un peu plus les Couëronnais.

Vous vous targuez d'une ambition sans mesure concernant les investissements pour répondre de manière volontariste à la nécessité d'adapter les services à la population : 6,5 M€ en 2017.

Nous pensons qu'il faut que vous redescendiez sur terre avec vos phrases ronflantes et votre *satisfecit* exacerbé.

Près des deux tiers de vos dépenses d'investissement en 2017 sont uniquement dus à la construction de la nouvelle école de la ZAC Ouest centre-ville. Obligation régaliennne des communes, rendue nécessaire à cause de la démographie galopante que vous impulsez sur la commune.

Un peu de modestie. Ne prenez pas les habitants de notre commune pour des demeurés. Ils méritent mille fois mieux que cet exercice de langage purement politicien.

Nous notons aussi le reversement d'un peu plus de 200 000 € de la part de l'Amicale laïque de Couéron. Un rapport d'audit sur les comptes annuels a montré qu'il aurait fallu reverser l'excédent de subvention chaque année. Il n'y a rien d'anormal à cela, c'est la loi, et ne suscite aucune remarque ni aucune suspicion d'ailleurs.

Mais cet exercice met en exergue qu'un rapport sur les comptes annuels des associations recevant plus de 153 000 € de subvention par an est une bonne chose pour la transparence et la bonne utilisation de l'argent public. C'est sain, démocratique, irréfutable et permet de se questionner et de se remettre en cause.

Nous avons par ailleurs une question à vous poser à ce sujet. Les deux centres socio-culturels sont-ils soumis à cette obligation ? Nous le pensons, puisque la subvention annuelle dépasse 153 000 €. Si oui, nous avez-vous fourni les comptes annuels de ces deux associations ? Si non, pourquoi ?

Vous faites vous-mêmes le même exercice au travers de ce compte administratif. Notez bien que cela s'inscrit toujours de notre part dans une optique de transparence et de bon usage de l'argent des contribuables et non pour nourrir des supputations et ragots de bas étage.

Nous notons également la baisse continue de la capacité d'autofinancement de la commune. Pour finir, nous notons que la capacité de désendettement de la commune est de 3,88 années, alors qu'elle ne doit pas dépasser la fourchette des 11 à 13 années.

C'est une gestion de bon père de famille ; on dépense peu, on emprunte peu et donc on investit peu.

C'est à notre avis très frileux, les taux sont aujourd'hui très faibles. C'est le moment d'emprunter un peu plus, non pas pour s'endetter de façon inconsidérée mais pour réaliser les équipements dont nous allons avoir très rapidement besoin pour répondre aux attentes des Couëronnais de plus en plus nombreux.

Vous l'avez bien compris, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Eon va vous répondre.

Jean-Michel Eon : Monsieur Fedini, je me doutais bien que les propos introductifs appelaient un peu plus d'agressivité dans la suite de votre intervention.

Sachez que c'est en responsabilité politique que nous avons pris la décision d'augmenter les taux d'imposition en 2017, parce que nous savions que nous aurions un seuil difficile à passer et il l'a été. Heureusement que nous avons eu ce courage de prendre cette décision.

Concernant les centres socio-culturels, en effet, comme l'Amicale laïque et comme l'Ecole de musique, le seuil est un seuil maximum, mais nous souhaitons avoir des relations suivies avec l'ensemble des associations, dès lors que nous avons avec eux une relation financière qui dépasse les 23 000 €. Par ailleurs, ce n'est pas à nous de divulguer les comptes de ces associations, mais sachez qu'elles fonctionnent démocratiquement, qu'elles ont des assemblées générales et que leurs comptes sont publics.

Pour répondre rapidement à Guy Bernard et à l'ensemble des intervenants, je ne suis pas revenu intentionnellement sur les mesures gouvernementales qui ont été prises depuis l'élection d'Emmanuel Macron ou promises dans les années à venir, comme notamment l'encadrement des finances des collectivités locales qui nous inquiète et j'avais eu l'occasion de l'exprimer à l'occasion du DOB et du BP, parce que je savais que cela allait être fait.

Concernant les remarques de Monsieur Rodriguez sur la suppression des emplois, je laisserai Lionel Orcil répondre. J'admets que la lecture du tableau des effectifs est un exercice ardu, mais je n'ai pas, pour ma part, constaté de diminution des effectifs sur la collectivité.

Quant à la cure d'austérité à laquelle sont contraints les agents, j'ai moi-même constaté que les conditions de rémunération des agents, de mon point de vue, mais là encore, nous avons l'occasion d'en discuter dans les instances *ad hoc*, vont plutôt en s'améliorant, y compris avec la mise en place des tickets restaurant qui a coûté de l'ordre de 188 000 €, de mémoire, aux contribuables couëronnais.

Je vais terminer sur le manque d'investissement, dont vous faites état de façon récurrente. En effet, il y a une logique dans votre discours, Monsieur Rodriguez, puisque vos camarades de la France insoumise, par exemple à Bouguenais, tiennent à peu près le même discours. J'ai pu le lire dans la presse à l'occasion du vote du budget primitif de la commune de Bouguenais. Cependant, là où il y a des divergences, c'est que vos amis de Bouguenais citent Couëron en exemple pour le volume de son investissement, quand ils en réclament plus à la majorité municipale de Bouguenais.

Je passe la parole au premier adjoint, puisque le vote du compte administratif se fait en l'absence du maire.

Michel Lucas : Il vous est proposé d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget principal.

Pour rappel, les résultats de clôture de 2017 sont les suivants :

Investissement

- Réalisé : 4 459 947,95 €
- Reste à réaliser : 2 484 130, 31 €

Fonctionnement

- Réalisé : 6 917 144,24 €

Résultat global :

- Réalisé : 2 457 196,29 €
- Reste à réaliser : 2 484 130,31 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 23 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.

10	2018-40	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

L'approbation du compte administratif du budget pompes funèbres intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2017 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif du budget annexe pompes funèbres, conformément aux modalités suivantes :

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	5 021,22 €	- €	- €
Dépenses	5 021,22 €	- €	- €
Résultat antérieur reporté		5 021,22 €	
Solde d'exécution 2017		5 021,22 €	- €
Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	112 818,87 €	90 277,00 €	
Dépenses	112 818,87 €	78 998,31 €	
Résultat antérieur reporté		29 818,87 €	
Résultat d'exploitation 2017		41 097,56 €	
Résultat cumulé		46 118,78 €	- €

Le compte administratif 2017 budget annexe pompes funèbres est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2017 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe pompes funèbres.

Jean-Michel Eon : Les investissements prévus n'ont pas été réalisés, puisqu'il s'agit d'un stock de matière à vendre et à acheter. Le résultat antérieur reporté correspond au solde d'exécution 2017. En fonctionnement, nous avons à la fois les recettes des ventes de prestations et de matériels et les dépenses, ce qui laisse un excédent de 41 097,56 €.

Michel Lucas : Nous vous proposons d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe des pompes funèbres.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, 25 voix pour et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.

11	2018-41	AFFECTATION DU RESULTAT 2017- BUDGET PRINCIPAL
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 du budget principal, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2017.

L'exécution du budget 2017 a généré un résultat de clôture de 6 917 144,24 € en fonctionnement. La section d'investissement présente quant à elle un résultat déficitaire de 4 459 947,95 €. Les restes à réaliser font apparaître un solde positif de 2 484 130,31 €.

Ces résultats font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 975 817,64 €

Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir ce besoin de financement dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2017 présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, avec la mise en réserve au compte 1068 d'une somme de 1 975 817,64 € et reporter en section de fonctionnement au compte 002, la somme de 4 941 326,60 €, comme suit :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2017

Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016	8 798 916,35 €
Part affectée à l'investissement en 2017	- 3 440 959,70 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	1 559 187,59 €
TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2017	6 917 144,24 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2017

Résultat de la section d'investissement à la clôture 2016	- 3 183 846,83 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2017	- 1 276 101,12 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2017	2 484 130,31 €
Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017	- 1 975 817,64 €

Affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Compte 1068	1 975 817,64 €
Rubrique 001	- 4 459 947,95 €
Rubrique 002	4 941 326,60 €

Jean-Michel Eon : Après avoir constaté les résultats du compte administratif, il s'agit de les affecter comptablement.

L'affectation sert à financer la section d'investissement quand c'est nécessaire et c'est en l'occurrence nécessaire, compte tenu du niveau d'investissement, puisque les recettes d'investissement ne se suffiraient pas à elles-mêmes. Le solde est reporté pour venir abonder le résultat de la section de fonctionnement.

Il y avait un besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice d'un montant de 1,975 M€. Une fois que l'on a affecté une partie du résultat à cette couverture du besoin de financement, les 4 941 326 € restants sont affectés en report de résultat.

Carole Grelaud : Je vous propose de passer aux voix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 24 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la proposition du rapporteur

12	2018-42	AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 du budget annexe pompes funèbres, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2017.

L'exécution du budget 2017 a généré un résultat de clôture de 41 097,56 € en fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 5 021,22 €.

Les résultats ne font pas apparaître de besoin de financement de la section d'investissement, il n'y a donc pas lieu d'affecter en réserve (compte 1068) d'excédent de fonctionnement en couverture du besoin de financement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le Conseil Municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2017 présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- reporter en section de fonctionnement (recettes) au compte 002, la somme de 41 097,56 €, et de reporter en section d'investissement (recettes) au compte 001, la somme de 5 021,22 €.

Ces reports sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2017

Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016	29 818,87 €
Part affectée à l'investissement en 2017	- €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	11 278,69 €
TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2017	41 097,56 €

Détermination du solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017

Résultat de la section d'investissement à la clôture 2016	5 021,22 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2017	- €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2017	- €
TOTAL – Solde d'exécution de la section d'investissement	5 021,22 €

Proposition d'affectation des résultats

Compte 1068	0,00 €
Rubrique 001	5 021,22 €
Rubrique 002	41 097,56 €

Jean-Michel Eon : Nous reportons la somme de 5 021,22 € qui était inscrite en section d'investissement et la somme de 41 097,56 € que nous avons constatée en résultat en section de fonctionnement. Comme il n'y a pas besoin de financer la section d'investissement, tout est reporté sur la section de fonctionnement, en recettes.

Carole Grelaud : Je vous propose de passer aux voix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 26 voix pour et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.

13	2018-43	APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET PRINCIPAL
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Le budget supplémentaire 2018 budget principal est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018-1 du 29 janvier 2018, approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2017-52 et 2017-54 du 29 juin 2017 approuvant les résultats du compte administratif et procédant à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 ;

Vu l'état des restes à réaliser annexé au compte administratif ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Le rapporteur propose de voter le budget supplémentaire, par chapitre et par opération, tel que détaillé ci-dessous :

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
023 - Virement à la section d'investissement		5 381 864,60 €	5 381 864,60 €
Total des dépenses de fonctionnement		5 381 864,60 €	5 381 864,60 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté		4 941 326,60 €	4 941 326,60 €
73 - Impôts et taxes	132 353,00 €		132 353,00 €
74 - Dotations et participations	105 674,00 €		105 674,00 €
77 – Produits exceptionnels	202 511,00 €		202 511,00 €
Total des recettes de fonctionnement	440 538,00 €	4 941 326,60 €	5 381 864,60 €

Investissement :

Chapitre	Restes à réaliser 2017 dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
001 – Solde d'investissement reporté			4 459 947,95 €	4 459 947,95 €
20 – Immobilisations incorporelles	50 433,17 €			50 433,17 €
21 – Immobilisations corporelles	90 747,58 €			90 747,58 €
23 – Immobilisations en cours	91 930,80 €			91 930,80 €
129 – Médiathèque	7 303,04 €			7 303,04 €
16 – Emprunt et dettes assimilées		2 396 864,60 €		2 396 864,60 €
Total des dépenses d'investissement	240 414,59 €	2 396 864,60 €	4 459 947,95 €	7 097 227,14 €

Chapitre	Restes à réaliser 2017 recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 – Virement de la section de fonctionnement			5 381 864,60 €	5 381 864,60 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		1 975 817,64 €		1 975 817,64 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	2 500 000,00 €	- 2 985 000,00 €		- 485 000,00 €
13 - Subventions	224 544,90 €			224 544,90 €
Total des recettes d'investissement	2 724 544,90 €	- 1 009 182,36 €	5 381 864,60 €	7 097 227,14 €

Jean-Michel Eon : Il n'y a pas de budget supplémentaire sur le budget annexe des pompes funèbres. En revanche, sur le budget principal, comme chaque année, ce budget supplémentaire permet de réajuster les recettes, notamment les recettes fiscales, dont nous avons connaissance de façon plus fine à cette période de l'année.

Le tableau présente un certain nombre d'ajustements de contributions directes et de compensations, notamment de taxe foncière et de taxe d'habitation. Les dotations de l'Etat sont également ajustées à la réalité, puisque nous avons maintenant connaissance de nos dotations.

Nous inscrivons les restes à réaliser, que ce soit en recettes ou en dépenses. Au 31 décembre, il y avait l'inscription d'un emprunt qui n'a été mobilisé qu'en tout début 2018. Autrement dit, dans le reste à réaliser en recettes, nous inscrivons la mobilisation de cet emprunt.

D'autre part, le résultat que nous avons constaté tout à l'heure nous permet d'effacer l'emprunt que nous avons inscrit au budget primitif pour 1,975 M€.

Carole Grelaud : Je vais vous demander un peu de concentration, car nous devons voter chapitre par chapitre.

Il est procédé au vote chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2018 – budget principal, par chapitre et par opération, selon le vote suivant :

Fonctionnement :			
DEPENSES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
023 - Virement à la section d'investissement	26		6
RECETTES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté			
73 - Impôts et taxes	24	2	6
74 - Dotations et participations			
77 - Produits exceptionnels			

Investissement :			
DEPENSES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
001 – Solde d'investissement reporté	26		6
20 – Immobilisations incorporelles	26		6
21 – Immobilisations corporelles	26		6
23 – Immobilisations en cours	26		6
129 – Médiathèque	26		6
16 – Emprunt et dettes assimilées	26		6
RECETTES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
021 – Virement de la section de fonctionnement	26		6
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	26		6
16 – Emprunts et dettes assimilés	26		6
13 - Subventions	26		6

14	2018-44	APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent, et de procéder aux ajustements budgétaires qui en découlent.

Le budget supplémentaire 2018 budget annexe pompes funèbres est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-2 du 29 janvier 2018, approuvant le budget annexe pompes funèbres de l'exercice 2018 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2017-53 et 2017-55 du 29 juin 2017 approuvant les résultats du compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2018 ;

Le rapporteur propose de voter le projet de budget supplémentaire, par chapitre, tel que détaillé ci-dessous :

Fonctionnement :

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 – Charges à caractère général	41 097,56 €		41 097,56 €
Total des dépenses de fonctionnement	41 097,56 €		41 097,56 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté		41 097,56 €	41 097,56 €
Total des recettes de fonctionnement		41 097,56 €	41 097,56 €

Investissement :

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
21 - Immobilisations corporelles	5 021,22 €		5 021,22 €
Total des dépenses d'investissement	5 021,22 €		5 021,22 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 001 – Résultat antérieur reporté		5 021,22 €	5 021,22 €
Total des recettes d'investissement		5 021,22 €	5 021,22 €

Jean-Michel Eon : Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder aux ajustements budgétaires qui en découlent.

Carole Grelaud : Nous passons aux voix.

Il est procédé au vote chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2018 – budget annexe pompes funèbres, par chapitre et par opération, selon le vote suivant :

Fonctionnement :			
DEPENSES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 – Charges à caractère général	26		6
RECETTES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	26		6

Investissement :			
DEPENSES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
21 - Immobilisations corporelles	26		6
RECETTES	Vote		
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
R 001 – Résultat antérieur reporté	26		6